

L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

UNIA

N° 9

27^e année · vendredi 24 mai 2024

le bimensuel du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA

LA LUTTE SE POURSUIT



THIERRY PORCHET

La direction de Vetropack a confirmé son intention de fermer l'ultime verrerie de Suisse et de procéder à des licenciements dès à présent. Soutenu par les syndicats, le personnel se mobilise désormais pour l'ouverture de négociations en vue d'un plan social. **PAGE 9**

POINT DE MIRE

Piqûres de rappel

Sonya Mermoud

Des primes qui riment avec déprime, des coûts de la santé atteints de fièvres incontrôlables: le système des soins se porte mal, gangréné par une inflation sans fin. Un diagnostic sur lequel tout le monde s'accorde, mais non sur les remèdes. Celui du PS, soutenu par les syndicats, suggère de plafonner le montant des primes à 10% du revenu disponible. Au-delà de ce seuil, les assurés auraient droit à une réduction financée pour au moins deux tiers par la Confédération et le reste par les cantons. La proposition sera tranchée dans les urnes le 9 juin prochain. Une idée pertinente: bas et moyens revenus peinent de plus en plus à s'acquitter de cet impôt déguisé. Chaque automne, ils assistent, impuissants et inquiets, à l'annonce d'une nouvelle hausse. En vingt ans,

la facture a ainsi explosé, accusant une augmentation de 159%! Engloutissant en moyenne 14% du revenu disponible. Et grevant désormais aussi les budgets de la classe moyenne. Parallèlement, une majorité de cantons ont revu à la baisse les aides financières allouées aux familles et aux particuliers dans l'incapacité de faire face à cette dépense incontournable. Ce désengagement se révèle lourd de conséquences alors que les rémunérations ont stagné, voire souvent régressé, en l'absence d'adaptation à la hauteur du renchérissement. Conséquences: les assurés sont annuellement contraints de trouver des solutions moins onéreuses. Les 80% d'entre eux ont déjà opté pour des modèles alternatifs; 800 000 personnes ont en 2024 changé de caisse maladie. Un tourisme au sein des assurances stérile au final, le montant des primes suivant la courbe des coûts de la santé. De nombreux ménages se sont par ailleurs tournés vers des franchises élevées. Un risque pour les plus précaires. Selon l'Office fédéral de la statistique, 20% de la population ne peut faire face à une facture imprévue de 2500 francs. Une frange qui renoncera peut-être alors aux soins.

Il est temps de mettre un terme à l'emballage des primes. Il est l'heure de réagir face à l'incurie des politiques, la cupidité des pharmas, les renvois de balle entre les différents acteurs de la santé, des assurances toujours plus chères restreignant la marge de manœuvre des assurés alors que les rémunérations de leurs patrons ont bondi. Le peuple a enfin son mot à dire et peut opter pour un

plafonnement salutaire. Un système que le canton de Vaud applique déjà avec succès. Au menu de ces prochaines votations figure un autre objet fédéral touchant aussi indirectement à la question de la santé et, partant, de son coût. Les citoyens sont appelés à se prononcer sur une modification de la Loi sur l'électricité. Cette dernière prévoit la promotion des énergies renouvelables pour faire face à l'urgence climatique. Les effets délétères des canicules à répétition, de la pollution de l'air, de l'effondrement de la biodiversité, etc., sur le bien-être des humains ne sont plus à démontrer. La détérioration en cours rend les personnes malades, quand elle ne menace pas leur survie même. La nouvelle mouture législative vise aussi à assurer notre approvisionnement en énergie. Les syndicats soutiennent le projet en raison des impératifs environnementaux et parce qu'il renforce la sécurité des emplois et favorise la création de postes en lien avec la transition écologique. La réforme devrait par ailleurs garantir des prix de l'électricité équitables et stables, le service public suisse restant le principal acteur du marché. Dans ce contexte, un «oui» à l'allègement des primes et un autre à la Loi sur l'électricité offrent une double respiration et sur le front du pouvoir d'achat et, à long terme, au sens propre, sur celui de notre santé. Des piqûres de rappel qui, espérons-le, mobiliseront le plus grand nombre. Comme lors de la bataille pour la 13^e rente AVS remportée grâce à un engagement général... ■

PROFIL



Jacqueline Sigg, la justice sociale en ligne de mire.

PAGE 2

CONSTRUCTION

Stop au harcèlement sur les chantiers!

PAGE 3

VOTATION

Soutien à la Loi sur l'électricité.

PAGE 5

MOBILISATION

Gaza au cœur des Unis.

PAGE 8

QUAND LA THÉRAPIE DEVIENT POLITIQUE

Des enfants des rues aux femmes réfugiées, Jacqueline Sigg conçoit la psychothérapie comme un moyen de tendre vers plus de justice sociale

Aline Andrey

Le fil rouge de sa vie est tissé de multiples appartenances et influences. Jacqueline Sigg, comme son nom ne l'indique pas, est née de l'autre côté de l'Atlantique. De père lucernois et de mère mexicaine, elle a été scolarisée à l'École suisse de Mexico où elle a appris... l'allemand. Alors que ses parents parlaient, entre eux, en anglais. «Je les remercie d'avoir pu baigner dans tant de langues, raconte-t-elle. Et tant de cultures.»

Enfant, elle passe ses vacances d'été avec ses sœurs dans sa famille paternelle à Lucerne. Au quotidien, sa vision du monde est colorée de la culture mexicaine, «des effets séculaires de la colonisation à Mexico», et des savoirs de sa «deuxième maman» native du peuple autochtone Otomi. «Güichita m'a beaucoup appris sur sa vision du monde horizontale et respectueuse, où la relation avec la nature est vivante et empreinte d'amour», raconte-t-elle avec chaleur et générosité.

Jacqueline grandit dans ce contexte privilégié. Son père est ingénieur, sa mère travailleuse sociale. «Elle travaillait avec des femmes qui souffraient de troubles mentaux. J'ai été exposée à ces réalités différentes, à la très grande précarité souvent source de problèmes psychiques. Ma maman a fait tout son possible, dans un esprit de résistance, pour améliorer leurs conditions de vie», raconte celle qui n'a que 16 ans au moment du décès de sa mère.

LA THÉRAPIE NARRATIVE

La jeune femme étudie à Mexico, devient psychothérapeute, se marie, donne naissance à trois garçons, dont des jumeaux. «Pendant ma deuxième grossesse, j'ai dû être hospitalisée pendant six semaines, et j'ai commencé à dessiner», raconte-t-elle, des étoiles dans les yeux. Une révélation qui la pousse à se former à Los Angeles en art-thérapie qu'elle utilise en tant que psychologue indépendante dans des ONG avec des enfants des rues, des femmes touchées par la violence de genre ou encore des personnes réfugiées. En 2007, Jacqueline Sigg découvre la

thérapie narrative. «Je suis tombée amoureuse de cette approche qui tient compte de l'impact des injustices sociales sur le bien-être et la santé mentale des personnes. Celle-ci s'inspire de la philosophie postmoderne - à savoir que les injonctions sociales et culturelles construites comme des vérités ont souvent un impact négatif sur l'identité des personnes et leur bien-être - et de l'anthropologie culturelle, puisqu'on explore les récits et les connaissances locales de la personne. La thérapie narrative intègre également l'appel des féminismes: «Le personnel est politique.» Elle devient ainsi un espace dans lequel les personnes migrent vers le bien-être en honorant leurs résistances aux injustices sociales, leurs connaissances, forces, rêves et espoirs. Jacqueline Sigg pourrait en parler des heures, elle qui, allant toujours au bout de ses idées, s'est spécialisée en Australie, pays d'origine de cette approche, grâce à une bourse d'études. Elle en reviendra avec un master en thérapie narrative et travail communautaire. Comme thérapeute féministe, elle considère avoir une énorme responsabilité. «Face au racisme, au sexisme, au colonialisme, au classisme, je me positionne pour ne pas répliquer les injustices sociales.»

L'AVENTURE DE LA MIGRATION

Tout au long de son parcours de vie, son leitmotiv a toujours été le même: «Plonger dans l'aventure, même si c'est parfois compliqué.» Ce trait de caractère l'amènera à émigrer en Suisse, seule avec ses trois adolescents. «A Mexico, pendant mon enfance, je me baladais libre à vélo. Aujourd'hui, aucun enfant ne sort seul. Au feu rouge, dans la voiture, on est sur le qui-vive, tout le temps. Je ne voulais plus vivre avec mes enfants dans ce contexte.» En août 2020, elle atterrit en Valais chez une amie d'enfance. «Si on m'avait dit toutes les difficultés qui m'attendaient, je crois que je serais restée au Mexique», raconte-t-elle en riant, tout en reconnaissant ses privilèges liés à sa classe sociale, ses deux passeports et sa connaissance préalable de la Suisse. «Il m'a fallu toutefois sept mois pour

trouver un appartement», ajoute-t-elle dans son salon, qui abrite des œuvres d'art mexicaines, signes de son attachement à ses racines et de sa sensibilité artistique. «Ici, ce tableau est fait par les indigènes d'un petit village avec... comment dit-on la peau des arbres?» Si des mots lui manquent parfois, la poésie jamais, ni l'émerveillement face à la beauté.

«Apprendre bien le français m'a demandé beaucoup d'énergie. Heureusement, l'association Découvrir m'a beaucoup aidée au début pour comprendre les codes culturels, écrire un CV, chercher du travail.» Autre difficulté: «Le sexisme, je le connaissais déjà dans mon pays. Par contre, le racisme, je l'ai découvert en Suisse en tant que Mexicaine. A l'intersection, j'ai compris que les femmes latino-améri-

caines sont perçues ici comme celles qui cherchent un homme suisse ayant de l'argent. C'est fou!»

Si Jacqueline Sigg mentionne toutefois la très grande gentillesse des gens et la sécurité de ce pays, elle nuance: «Cette gentillesse a son revers: celui d'invisibiliser les enjeux sociaux. Les violences de genre existent - un féminicide tous les quinze jours est commis en Suisse! -, tout comme la pauvreté, même si ce pays est ultraprivilégié.»

Depuis presque quatre ans, Jacqueline Sigg travaille surtout en ligne comme psychothérapeute et comme enseignante au Mexique, au Chili et en Espagne. En Suisse, elle collabore au sein de l'équipe de formation en thérapie narrative de Charlie Crettenand qui vient de publier un ouvrage collectif*. Il y a quelques jours, sa situation pro-

fessionnelle a connu un tournant: elle a enfin reçu la validation de ses diplômes par l'Office fédéral de la santé publique. «Je me sens dans un esprit de célébration!» lance la psychothérapeute, enfin reconnue dans son deuxième pays. «Une nouvelle étape commence pour poursuivre ma passion en Suisse: celle d'accompagner les personnes, ici, à réécrire leur histoire dans un esprit de justice sociale et de dignité.» ■

* «Itinéraires narratives. La magie dans la faille. Boussole politique des pratiques narratives». Charlie Crettenand, Joanne Chassot, Jeanne Durussel, Sébastien Ebener, Morgane Epiney, Agnès Maire, Jacqueline Sigg, Sabrina Tacchini, Nath Weber. Editions La Chronique sociale, 2024.



Jacqueline Sigg, thérapeute au grand cœur et à l'esprit agile, arpente des chemins de traverse.

OLIVIER VOGELSANG

Sommet sur la paix en Ukraine à l'hôtel Bürgenstock ... Les invitations sont lancées !

LES TRAITS TIRÉS

Ambroise Héritier



Ambroise Héritier
2024

STOP AU HARCÈLEMENT SEXUEL SUR LES CHANTIERS!

L'assemblée des femmes de la construction exige que des règles contraignantes soient mises en place contre le harcèlement au travail, dont la prévention et les sanctions

Manon Todesco

Le 4 mai, les femmes de la construction Unia se sont rassemblées à Berne à l'occasion de leur deuxième assemblée. Comme l'année précédente, leur préoccupation principale reste le harcèlement sexuel et la violence sexualisée sur les chantiers. Pour rappel, dans une enquête menée en 2023 à laquelle 300 travailleuses ont répondu, la moitié indiquait avoir déjà subi du harcèlement moral et sexuel et un quart d'entre elles disaient avoir vécu des violences sexualisées sur leur lieu de travail (lire notre édition du 4 mai 2023). Yelines, peintre en bâtiment allemande, a subi ça plusieurs fois. «Lorsque nous avons repeint une salle de fitness, le propriétaire n'a pas arrêté de me toucher. J'ai dit non, il a continué...»

Partant de ce constat, les femmes du secteur exigent que des règles contraignantes soient mises en place dans toutes les entreprises ainsi que dans les conventions collectives de travail afin que le lieu de travail soit une zone sûre, sans harcèlement. Une campagne d'autocollants a été lancée pour

rendre visible ce sujet tabou. «Les autocollants roses que les femmes peuvent coller sur le casier du collègue agressif ou sur la porte du bureau du chef passif signalent le mécontentement des femmes dans l'entreprise. Ainsi, elles montrent que leur lieu de travail est une "zone sans harcèlement", précise Unia dans un communiqué de presse.

MESURES CONCRÈTES ET CONTRAIGNANTES Evidemment, il en faudra plus pour résoudre le problème du harcèlement dans cette branche à majorité masculine. C'est pourquoi les militantes et le syndicat demandent des mesures concrètes urgentes à mettre en œuvre par les employeurs dans le cadre de leur devoir d'assistance.

Les revendications sont les suivantes: adopter une stratégie de tolérance zéro, à travers l'application stricte de règlements et autres chartes d'entreprise comprenant des sanctions. Les femmes demandent également que des processus soient clairement définis en cas de harcèlement sexuel ou *mobbing*. Elles exigent que les entreprises collaborent avec des services externes spécialisés et indépendants et que tous les



L'an dernier, une enquête réalisée auprès de 300 ouvrières a révélé que la moitié d'entre elles avait déjà été victimes de harcèlement moral et sexuel et qu'un quart avait souffert de violences sexualisées sur leur lieu de travail.

employés en soient informés. Il est par ailleurs indispensable que les travailleurs et les cadres soient formés et régulièrement sensibilisés à ces sujets. Enfin, elles veulent que l'interdiction du harcèlement sexuel selon la Loi sur l'égalité soit concrétisée dans les Conventions collectives de travail du bâtiment. «Sur cette base, nous devons définir des mesures concrètes avec

les employeurs», commente Bruna Campanello, membre du comité directeur d'Unia et coresponsable du secteur des Arts et métiers. «Les chefs doivent prendre conscience qu'ils ont des obligations: s'ils ne peuvent pas prouver qu'ils ont tout fait pour empêcher le harcèlement sexuel, ils doivent en assumer la responsabilité!» «Le harcèlement sexuel n'a rien à

voir avec le flirt, se sont exprimées les femmes lors de l'assemblée. Cela constitue un abus de pouvoir que nous voulons combattre systématiquement.» ■

Plus d'infos sur: unia.ch/fr/campagnes/femmes-sur-les-chantiers

«LA COMMISSION DU CONSEIL NATIONAL FERME LES YEUX»

La Commission du Conseil national traitant des questions de santé publique rejette une initiative en faveur d'une meilleure reconnaissance du stress comme maladie professionnelle. Unia demande à la Chambre du peuple de rectifier le tir

Sonya Mermoud

«C'est une occasion manquée qui aurait permis, d'une part, de rendre justice aux salariés concernés et, d'autre part, de contribuer à réduire les coûts de la santé.» Voilà comment a réagi Unia dans un communiqué à la suite du rejet, le 3 mai dernier, de l'initiative parlementaire visant à favoriser une reconnaissance facilitée du stress et d'autres affections comme maladies professionnelles. Ce texte a été déposé par l'ancien conseiller national et aujourd'hui conseiller aux Etats Baptiste Hurni avant d'être repris par le député socialiste Christian Dandrès. La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national n'est pas entrée en matière sur cette demande d'assouplissement, dans l'intégration de la liste des maladies professionnelles, de nouveaux syndromes relevant de l'exercice d'un travail. «Concrètement, il devrait suffire de prouver que les maladies professionnelles sont causées de manière "prépondérante" par l'activité professionnelle, et non plus de manière "nettement prépondérante", précise Unia, dénonçant l'attitude de la Commission «qui ferme les yeux». Le syndicat appelle dès lors la Chambre du peuple à rectifier le tir et à approuver l'initiative. Citant le Seco, il précise que les dommages causés par les maladies professionnelles représentent au moins 3% du produit intérieur brut. Ces frais, note-t-il encore en substance, sont en grande partie payés par la collectivité via l'assurance maladie en raison des obstacles liés à l'admission d'affections résultant de l'activité professionnelle. «Les fautifs peuvent ainsi se soustraire à leurs responsabilités, alors que des millions d'assurés souffrent de la hausse des primes maladie.» Pour le syndicat, l'initiative obligerait enfin les employeurs à améliorer l'organisation du travail et à investir dans la prévention du stress. «C'est absolument indispensable, car les troubles de la santé liés à la profession, la plupart du temps du stress, ont continué à augmenter ces dernières années en raison des changements dans le monde du travail – densification, pression des délais, limites de plus en plus floues entre le travail et la vie privée.» L'initiative devrait être traitée par le Conseil national à sa prochaine session. Christian Dandrès ne se fait toutefois aucune illusion sur son sort, comparant la situation à un «mouroir fermé à toutes formes de progrès». ■

Payer plus pour gagner moins à la retraite: stop!

Un rapport de la Commission de haute surveillance du 2^e pilier confirme la bonne santé des caisses de pension. L'USS réitère son opposition à la réforme de la LPP, qui va dans le mauvais sens

Manon Todesco

Début mai, la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle a rendu son rapport, et les constats sont sans appel: la situation financière des caisses de pension est très bonne, voire même excellente. En effet, les placements des institutions de prévoyance ont affiché une performance nette moyenne de +5,2% en 2023. «Elles sont plus stables que jamais, commente l'Union syndicale suisse (USS) dans un communiqué de presse. Au cours des douze dernières années, elles ont accumulé des réserves et pris des mesures qui leur ont permis non seulement de financer les pensions actuelles, mais aussi de pouvoir assurer les pensions futures. Les caisses de pension ont accumulé des réserves supplémentaires afin de compenser les évolutions incertaines des marchés financiers.» Ce que ce rapport ne dit pas, par contre, ce sont les conséquences pour les assurés,

qui perçoivent de moins en moins d'argent, soulignent les syndicats. Pour preuve, les cotisations salariales ont augmenté de 14% au cours des quinze dernières années alors que les nouvelles rentes sont en moyenne inférieures de 300 francs par mois à ce qu'elles étaient il y a quinze ans... «La Commission de surveillance en est consciente puisqu'elle demande aux caisses de pension de restaurer un équilibre et d'instaurer la confiance. Après avoir affirmé pendant des années que les retraités recevaient trop, elle exige maintenant des contre-mesures pour les retraités, sans quoi une génération entière risque d'être victime des taux très bas.»

NON À LA RÉFORME LPP!

Payer toujours plus pour avoir une rente toujours moins élevée: l'USS dit non! Et pourtant, c'est ce qui se profile à l'horizon. «Au lieu de veiller à l'équilibre et à l'augmentation des garanties de prestations, la réforme de la LPP qui sera prochainement

soumise en votation menace de réduire les rentes de montants pouvant aller jusqu'à 3200 francs par an, souligne la faïtière syndicale. Il est pourtant clair qu'au lieu de nouvelles détériorations des prestations, il faut augmenter les rentes du 2^e pilier et compenser le renchérissement.»

L'USS rappelle qu'elle se battra bec et ongles contre cette réforme, qui prévoit notamment une baisse du taux de conversion, qu'elle qualifie d'«arnaque». «La réforme ignore que les caisses de pension accumulent de plus en plus de réserves inutiles au détriment des assurés. Le problème de l'augmentation des frais de gestion n'est pas non plus résolu, ce qui fait que moins d'argent parvient aux assurés. Au contraire, elle entrainera une bureaucratie supplémentaire et donnera lieu à des décisions arbitraires en matière de rentes.» Les électeurs devront se positionner sur la réforme et le référendum des syndicats et du Parti socialiste le 22 septembre prochain. ■

LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE RAPPÉLÉES À L'ORDRE PAR UNIA

La réforme de la LPP, attaquée par référendum par les syndicats et la gauche, est pour le moins clivante. Ces derniers, dont Unia, considèrent que cette réforme est une «arnaque», car les assurés cotiseront plus pour des rentes, au final, moindres. A quelques mois de la votation, l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) – qui est donc l'association faïtière de quelque 900 caisses de pension – s'est positionnée en faveur de la réforme, aux côtés de partis politiques et d'organisations patronales. Une pilule qui a du mal à passer auprès d'Unia...

Dans une lettre ouverte à l'ASIP, Aldo Ferrari, syndicaliste d'Unia et membre et président de plusieurs conseils de fondation de caisses de pension, s'est dit pour le moins surpris. «La mesure, ou du moins l'honnêteté intellectuelle, aurait voulu qu'au moment où le souverain est appelé à se prononcer, vous conserviez la réserve qui devrait être la vôtre; si ce n'est par respect de la parité employeurs et employés des organes des institutions que vous êtes censés représenter, ce devrait au moins l'être pour celui des droits démocratiques.»

Le responsable syndical ajoute que la gestion paritaire de la prévoyance professionnelle devrait être l'expression du partenariat social. «Par votre parti pris affiché dans cette votation, vous démontrez le peu d'égard que vous avez pour celui-ci. Vous portez atteinte par votre attitude au système de prévoyance vieillesse et vous ne faites que donner un peu plus raison à celles et ceux qui doutent de plus en plus du 2^e pilier.» Les choses sont dites! ■ MT

Plus d'infos sur: unia.ch/fr/actualites/actualites

LES MULTIPLES FACETTES DE LA LIBERTÉ SYNDICALE

La reconnaissance du droit d'accès des syndicats aux lieux de travail marque une victoire d'étape dans le combat pour la réalisation effective de la liberté syndicale en Suisse. Ce n'est toutefois pas suffisant pour protéger le personnel contre les licenciements antisyndicaux et le harcèlement au travail

Julie Vionnier

Licencier en toute impunité les représentants du personnel et les lanceurs d'alerte, mettre à la porte les victimes de harcèlement au travail: les mauvaises pratiques managériales sont légion. Des carrières sont brisées, des emplois assurant souvent le revenu d'une famille entière passent à la trappe. Les restructurations successives, qui instaurent un climat de terreur dans l'entreprise, sont le terreau de la violence au travail. La flexibilisation du travail, cheval de bataille des milieux patronaux pour faire sauter les derniers garde-fous, s'ajoute à ce sombre tableau. Pour protéger les intérêts des travailleurs, mener des actions, informer le personnel et recruter des membres, les syndicats doivent pouvoir se rendre sur les lieux de travail. Le temps où le «sacro-saint» droit de propriété, invoqué par les employeurs, remettait en question l'accès syndical aux entreprises est révolu. En 2017, dans une affaire portée devant les tribunaux par le Syndicat des services publics (SSP), le Tribunal fédéral (TF) a tranché: les syndicats bénéficient d'un droit d'accès indispensable à l'accomplissement de leurs tâches à l'intérieur des bâtiments de l'administration publique du canton du Tessin.

UNE SUISSE À LA TRÂNE EN MATIÈRE DE LIBERTÉ SYNDICALE

Le droit d'accès aux lieux de travail ne constitue pas un enjeu aussi central que la protection des travailleurs contre les licenciements antisyndicaux*. Il n'en demeure pas moins que les syndicats ne peuvent pas exercer librement leurs activités lorsque l'accès à l'entreprise est entravé. L'Etat est soumis à un devoir d'abstention, mais également à une obligation positive afin de prévenir toute intervention de nature à limiter le droit syndical. Dès lors, il revient au Gouvernement suisse de faire en sorte que la liberté syndicale soit garantie dans la pratique et dans la législation, conformément aux principes fondamentaux du travail décent établis par l'Organisation internationale du travail (OIT). C'est principalement

en matière de licenciements abusifs que la Suisse devra à l'avenir tenir ses engagements.

FRAGILISATION DES DROITS FONDAMENTAUX AU TRAVAIL

La protection des droits fondamentaux des salariés est fragilisée par la globalisation et les nouvelles formes d'organisation du travail liées au marché flexible de l'emploi. Les collectifs au travail se délitent et un déséquilibre structurel apparaît entre les parties; les moyens de pression collective des employés s'en trouvent amoindris.

La protection des droits fondamentaux des salariés est fragilisée par la globalisation et les nouvelles formes d'organisation du travail liées au marché flexible de l'emploi.

Cela entraîne la perte de la parité dans les négociations. La garantie du droit d'accès par les syndicalistes aux lieux de travail permet, dans une certaine mesure, de contrebalancer cet effet, car l'activité syndicale dans l'entreprise contribue à renforcer la protection des salariés. Cette garantie n'est toutefois pas suffisante pour contrer une fermeture de site ou une délocalisation. L'équilibre au sein du rapport de force employeur-employé, nécessaire entre autres à la bonne marche des négociations collectives, semble de plus en plus instable dans un contexte de globalisation et d'ubérisation de l'économie. En vue de restaurer la parité dans la négociation, l'évolution de la vie économique et la précarisation croissante des travailleurs exigent de nouveaux moyens nécessaires à des luttes syndicales fructueuses.



OLIVIER VOGELSANG/ARCHIVES

La doctrine et l'Union syndicale suisse considèrent que le droit d'accès doit être reconnu tant dans les administrations publiques que les entreprises privées, indépendamment de l'existence d'une situation de grève ou d'une réglementation dans une Convention collective de travail. Photo: Action d'Unia menée en octobre 2022 à Genève.

LE DROIT D'ACCÈS, UNE COMPOSANTE ESSENTIELLE DE LA LIBERTÉ SYNDICALE

Le TF s'est penché en 2012 sur la question de l'accès syndical au parking d'un restaurant à Genève. Selon le TF, l'accès sur le domaine privé pour distribuer des tracts au personnel n'était autorisé ni par la loi, ni par un motif justificatif comme la défense d'intérêts légitimes. En se fondant sur l'idée que la liberté syndicale ne peut faire passer au second plan la garantie de propriété, elle aussi ancrée dans la Constitution fédérale, le TF n'a pas jugé contraire au droit fédéral la condamnation des syndicalistes pour violation de domicile. Cet arrêt ne reflète plus la position du TF, qui s'est prononcé clairement en faveur de l'accès syndical aux bâtiments administratifs en septembre 2017. Grâce au recours du SSP dans l'affaire tessinoise, il est désormais admis que le droit d'accès constitue une composante essentielle de la liberté syndicale collective, garantie par la Constitution fédérale et les conventions de l'OIT.

ACCÈS SYNDICAL AUX ADMINISTRATIONS PUBLIQUES RECONNU PAR LE TF

En 2011, le Conseil d'Etat du canton du Tessin a notifié aux associations du personnel de l'Etat de nouvelles règles restreignant l'accès aux bâtiments administratifs. Le SSP a déposé un recours auprès du TF demandant l'annulation de l'arrêté du Conseil d'Etat. Le recours a été admis: le régime d'accès instauré par le Gouvernement tessinois était disproportionné et contraire à la liberté syndicale (arrêt du TF 2C_499/2015 du 6 septembre 2017). Le TF a jugé que le droit d'accès aux locaux de l'administration serait vidé de son sens par une interdiction d'accès de principe. Selon lui, le droit d'accès peut être réglementé en tenant compte des intérêts des parties et des besoins du service. Dans l'idéal, les modalités d'accès devraient être négociées avec l'employeur, au même titre que le salaire et les horaires de travail, comme le préconise le Comité de la liberté syndicale de l'OIT. Le TF ayant donné raison au SSP, cet arrêt de principe plante les jalons d'une future action judiciaire des syndicats en

cas de plainte pour violation de domicile. Le droit d'accès découlant directement de la liberté syndicale, celle-ci l'emporte sur la garantie de propriété, à condition que le syndicat compte au moins un membre parmi le personnel de l'entreprise concernée.

ACCÈS SYNDICAL AUX ENTREPRISES PRIVÉES GARANTI PAR LA CONVENTION 87 DE L'OIT

La doctrine et l'Union syndicale suisse (USS) considèrent que le droit d'accès doit être reconnu tant dans les administrations publiques que les entreprises privées, indépendamment de l'existence d'une situation de grève ou d'une réglementation dans une CCT. Bon nombre de sources citées dans l'arrêt du TF 2C_499/2015 portent sur la liberté syndicale en général, voire uniquement sur le droit d'accès aux entreprises privées (J.-P. Dunand, K. Lempen, E. Perdaems, *Droit du travail*, 2020). En outre, restreindre le droit d'accès dans le secteur privé reviendrait à empêcher l'organisation syndicale d'entrer en contact avec les travailleurs et de poursuivre ses buts; le droit d'accès perdrait ainsi son caractère essentiel. Et c'est justement là que le bât blesse: le fait de limiter les activités syndicales est incompatible avec les principes de la liberté syndicale ancrés notamment dans la Convention 87 de l'OIT, qui concerne aussi bien les travailleurs de la fonction publique que du secteur privé (Compilation des décisions du Comité de la liberté syndicale, 2018).

A défaut d'offrir la protection que les travailleurs sont en droit d'attendre, la problématique de l'accès syndical aux entreprises présente le mérite de soulever la question plus générale de la conformité du droit suisse aux conventions internationales. S'il apparaît de plus en plus évident que le droit de l'OIT a une certaine portée dans notre ordre juridique, son impact en faveur de la protection des travailleurs contre les licenciements abusifs et contre toute forme d'exploitation reste toutefois limité, du moins au niveau politique. Le projet de protection des lanceurs d'alerte vient d'être défi-

nitivement enterré lors de la session de printemps 2024; de plus, Guy Parmelin a suspendu la médiation concernant la protection contre les licenciements abusifs antisyndicaux. Enfin, la ratification par la Suisse de la Convention 190 de l'OIT sur le harcèlement au travail a été renvoyée aux calendes grecques: le National, se ralliant au Conseil des Etats, a demandé des clarifications au Conseil fédéral. De quoi avoir le moral en berne.

AUCUNE PROTECTION EN VUE CONTRE LE HARCÈLEMENT AU TRAVAIL

La Convention 190 a été adoptée à une large majorité lors de la Conférence internationale du travail du mois de juin 2021; à ce jour, 39 Etats ont ratifié ce nouvel instrument. Il semble clair que l'élimination de la violence dans le monde du travail passe par la promotion et la réalisation des principes fondamentaux du travail décent. Or, la Suisse fait l'objet de deux plaintes à l'OIT pour violation de la liberté syndicale: la plainte déposée par l'USS en 2003 (cas No 2265) et la plainte déposée par le SSP en 2013 (cas No 3023). Un refus de ratifier la Convention 190 enverrait un très mauvais signal aux Etats, ainsi qu'aux victimes, et risquerait de compromettre davantage la crédibilité de notre pays; comment peut-on croire à la volonté du Gouvernement suisse de s'inspirer du droit de l'OIT, alors que le dossier «patine» lorsqu'il s'agit d'assurer une protection minimale contre les licenciements abusifs ou de prévenir la violence au travail? En admettant que la seule et unique préoccupation du Conseil fédéral consiste à redorer le blason de la Suisse, les syndicats devront jouer la carte de l'image pour défendre les intérêts communs des travailleurs. ■

* Voir «L'Événement syndical» du 9 février 2024.



LUCAS DUBUIS/ARCHIVES

Licencier en toute impunité les représentants du personnel et les lanceurs d'alerte, mettre à la porte les victimes de harcèlement au travail: les mauvaises pratiques managériales sont légion. Photo: Action d'Unia organisée en décembre dernier à Berne pour protester contre les licenciements antisyndicaux.

POUR UNE SUISSE INDÉPENDANTE EN ÉNERGIE ET NEUTRE EN CO₂

Professeur en gestion de l'énergie à la HES-SO Valais, Stéphane Genoud défend la Loi sur l'électricité qui sera soumise au verdict des urnes le 9 juin. Le point sur la situation

Propos recueillis par Sonya Mermoud

L'homme revendique plusieurs casquettes. Celle, d'abord, de professeur en management de l'énergie à la HES-SO Valais à Sierre et Sion, où il enseigne depuis une dizaine d'années. Le Valaisan est aussi copropriétaire d'un bureau d'ingénieur spécialisé dans ce même domaine de prédilection. Il se présente encore comme agriculteur, et élève sur l'alpage de Cottier, au-dessus de Zinal, des vaches de la race d'Hérens et des poules. Il accueille également, pour son plaisir, des chèvres et deux ânes arrachés à une vie, autrefois, de maltraitance et remparts aussi contre le loup. Ces derniers animaux suscitent son admiration en raison de leur sensibilité, de leur réceptivité. «Les ânes sont des miroirs de l'âme. Magique», affirme Stéphane Genoud, qui ne s'offusquerait dès lors pas si on le comparait à cette espèce. Mais revenons à nos moutons. Et aux défis énergétiques auxquels se heurte aujourd'hui notre pays avec cet ancien monteur-électricien. Ce spécialiste qui se positionne en faveur d'une «Suisse indépendante en énergie et neutre en CO₂», revisitant malicieusement un slogan de la droite dure.

«Les 75% de l'énergie approvisionnant la Suisse sont produits hors de notre pays et 30% de l'électricité hivernale provient d'Europe. Cette dépendance se révèle problématique.»

Quelle est la situation énergétique de la Suisse?

Les 75% de l'énergie approvisionnant la Suisse sont produits hors de notre pays et 30% de l'électricité hivernale provient d'Europe. Cette dépendance se révèle problématique. Elle nous rend fragile à l'égard de ce partenaire, notamment dans la négociation d'accords bilatéraux, car nous ne possédons rien à offrir véritablement en contrepartie, excepté un peu d'hydroélectricité. Avec le risque que l'Union européenne dicte dès lors ses règles.

Le bilan annuel de notre production d'électricité se révèle bon, mais reste insuffisant en hiver. Si cette dernière saison n'a pas été très rigoureuse, les administrations sont conscientes de notre vulnérabilité. En cas de pénu-

rie, la situation pourrait se révéler dramatique et générer des centaines de décès...

Nous sommes en outre aussi largement tributaires du Moyen-Orient pour les énergies fossiles et des Etats-Unis pour le gaz.

Comment expliquez-vous cette situation?

Nous accusons un immense retard sur notre production électrique nationale. Nous avons préféré jusqu'aujourd'hui résoudre le problème avec l'argent, et acheter de l'énergie à l'extérieur plutôt que de développer des solutions durables dans nos frontières. Une manière pas très clean d'agir. On rencontre aussi des situations absurdes: le Valais compte par exemple le plus grand nombre d'éoliennes alors que c'est un canton peu venteux.

La transition écologique est donc à la traîne...

C'est le moins qu'on puisse dire. On ne s'est guère approchés des objectifs permettant de nous détacher des énergies fossiles. Nous allons devoir mettre un sacré coup d'accélérateur, mais nous nous heurtons à un grave problème de main-d'œuvre. Il manque aujourd'hui 300 000 personnes pour développer les énergies renouvelables et rénover les bâtiments. Une pénurie que nos voisins européens connaissent aussi. Les métiers d'électriciens, de couvreurs, d'installateurs de panneaux photovoltaïques, d'artisans divers, etc., ne font pas rêver. Les jeunes leur préfèrent des parcours universitaires et se projettent dans des professions plus lucratives et moins pénibles. La solution? Former des migrants et, il va de soi, bien les payer. Un apprentissage qui leur servira également ultérieurement dans leur pays. Il faut ouvrir ce chantier. Mais là, on entre en conflit avec les partis de droite... Dans tous les cas, les travaux nécessaires ne peuvent être réalisés par des robots. Autre difficulté rencontrée: la longueur des procédures. Une amie me disait: «La Suisse va lentement, mais elle ne recule pas.» Certes, mais il faut vraiment augmenter la cadence.

Quelles énergies faut-il promouvoir?

Notre indépendance passe par un mixte énergétique. Pour assurer notre approvisionnement en électricité en hiver, il faudra miser sur la géothermie, propre à assurer un ruban électrique continu. Il est nécessaire de poursuivre les recherches en la matière même si, dans le canton de Vaud par exemple, le but – soit détecter une source de chaleur et de l'eau – n'a pas

encore été atteint. Pour trouver du pétrole, on dit qu'il faut creuser sept trous au minimum. C'est pareil en géothermie. Il n'y a pas de miracles. La biomasse doit aussi être promue et bien sûr l'hydraulique. Seize projets basés sur cette dernière technologie sont prêts. Il est impératif de tous les réaliser et d'accélérer les procédures. L'énorme potentiel du photovoltaïque – qui constitue le gros du paquet et dont nous devons maîtriser la volatilité en investissant dans le stockage – ainsi que l'éolien font aussi clairement partie de la solution.

«Il manque aujourd'hui 300 000 personnes pour développer les énergies renouvelables et rénover les bâtiments.»

Le nucléaire ne constitue-t-il pas une autre piste envisageable?

Non. Il faut au moins trente ans pour mettre sur pied une centrale qui sera démantelée soixante années plus tard avec la grave problématique de la gestion des déchets. Ma génération ne peut laisser cet héritage aux jeunes. Le nucléaire, c'est le passé. On peut trancher la question dans les urnes, mais en limitant alors l'âge des votants à 30 ans, c'est eux qui vont devoir régler les problèmes, alors que nous, les seniors, nous profiterons encore un peu plus de la situation. Le recours à l'énergie atomique sur un continent sans stabilité s'avère en outre particulièrement dangereux. On le vérifie avec la situation de la centrale ukrainienne de Zaporijjia, contrôlée désormais par les Russes...

Vous êtes donc favorable à la Loi sur l'électricité...

Oui, bien sûr. La loi ne va pas suffisamment loin, mais le compromis me convient. Son acceptation devrait nous permettre de nous libérer des énergies fossiles à l'horizon 2050 comme s'y est engagée la Suisse. Et puis, même si le monde va s'effondrer – une certitude pour moi – ça n'arrivera pas d'un coup. Personne ne sait non plus quand cela se produira. En parvenant à développer à temps les installations pour les énergies renouvelables, on devrait s'en sortir. Ça ne coûtera plus rien pour les faire tourner. Et on saura les réparer au besoin.

Les oppositions de différents acteurs, dont des organisations de défense du paysage, ne doivent-elles pas être prises en compte?

Nous nous trouvons face à un choix d'adulte. On peut discuter autant qu'on le souhaite, mais il nous faut remplacer l'énergie qui vient d'ailleurs. La question des paysages est une fausse excuse. Il s'agit de la survie de la société. Impossible de jouer aux enfants gâtés, même si dans l'absolu, nous souhaiterions pouvoir agir sur tous les tableaux. Mais aujourd'hui, nous n'avons pas d'autres alternatives. Et nous devons nous montrer responsables ou alors diviser par trois ou quatre notre consommation d'énergie.

Comment voyez-vous le développement du solaire...

Pour le solaire, les panneaux devront être installés prioritairement sur le bâti existant et dans des lieux où la nature a déjà été massacrée. Dans ce



«L'acceptation de la loi sur l'électricité devrait nous permettre de nous libérer des énergies fossiles à l'horizon 2050 comme s'y est engagée la Suisse», évalue Stéphane Genoud.

sens, mettre des panneaux dans un parc naturel régional des Alpes n'est évidemment pas souhaitable. Il faut encourager et aider les propriétaires à équiper leur toit pour leur propre consommation et également avec la possibilité de vendre le surplus au voisin, ce que la Loi sur l'électricité permettra. Avec Group-IT¹, plus de 1000 personnes ont déjà franchi le pas. Je m'étonne par exemple qu'ici, à la HES-SO Valais, on n'a pas utilisé ses façades. Une aberration.

... et celui de l'éolien, loin de faire l'unanimité?

Son faible développement s'explique par le fait qu'il réunit les mauvais acteurs, en clair des investisseurs et des capitaux étrangers. Si les éoliennes appartenaient à des coopératives locales, elles susciteraient bien plus d'adhésions. Nombre de personnes changeraient alors de camp. Il y aurait une acceptation sociale. Actuellement, on compte seulement une quarantaine d'éoliennes, les procédures s'étirent en longueur. Elles sont pourtant un élément important dans le mixte énergétique en hiver. Il faudrait en construire partout où souffle le vent.

Des défenseurs de la nature dénoncent néanmoins leur impact sur les oiseaux et le bétail...

Ce sont de faux problèmes. On peut aussi imaginer, le temps des migrations des oiseaux, d'arrêter les éoliennes. Elles n'ont pas d'incidence sur le bétail mais certaines personnes souffrent de leurs effets. Dans ce sens, elles doivent être érigées à bonne distance des bâtiments. Dans tous les cas, il faut faire une pesée d'intérêts: que préfère-t-on, s'approvisionner dans les mines de charbon allemandes particulièrement néfastes pour l'environnement ou utiliser l'énergie du vent?

En cas d'acceptation de la loi, devrions-nous tout de même procéder à des économies d'énergie?

Oui, c'est nécessaire. Il faudra apprendre l'agilité et recharger par exemple sa voiture électrique au bon moment, en tenant compte des débits. Utiliser le numérique pour piloter le réseau énergétique devra être notre priorité, et non visionner en ligne des vidéos dans un train, une activité polluante et particulièrement gourmande en consommation électrique. Ce désir d'instantané s'avère pour le moins problématique. Tout est question d'éducation.

La croissance verte est-elle une utopie?

Oui, ça n'existe pas. Nous devons parler de décroissance. Nous ne pourrions plus voyager loin et inutilement, partir en week-end à Amsterdam boire des bières. Il faudra renoncer à l'avion ou ne se déplacer que pour des raisons essentielles, comme visiter la famille par exemple. Ralentir n'est toutefois pas moins attractif. Bien au contraire. Il est l'heure de changer de rêve. Le mien, je le partage avec mes étudiants. La formation englobe la question des coopératives, la répartition équitable de l'énergie. Nous n'éviterons pas l'effondrement, mais nous serons prêts. Non pas à la manière de survivalistes – s'il faut acheter une arme je préfère disparaître –, mais en privilégiant l'organisation de communautés locales. Ceux qui parviendront à collaborer s'en sortiront. Il faudra aussi arrêter de polluer notre Terre, réduire notre consommation de viande, mettre un terme au gaspillage alimentaire. Les vidéos en ligne seront, elles, remplacées par la narration d'histoires autour d'un feu... ■

¹ group-it.ch



Le spécialiste en énergie estime qu'il faut encourager et aider les propriétaires à équiper leur toit de panneaux solaires pour leur propre consommation et également avec la possibilité de vendre le surplus au voisin.



UNIA

Toujours vénères :
pour des salaires justes
et des retraites dignes !

Plus d'infos



MODIFICATION DE LA LOI SUR L'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE

NON



PAS DE CRÈCHES AU RABAIS !

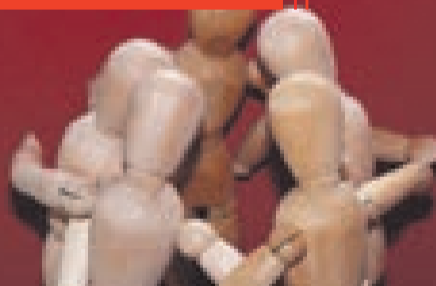
PAS D'ÉCONOMIES SUR LE DOS DU PERSONNEL ET DES ENFANTS !



LA PARTICIPATION CIVIQUE À GENEVE

25 mai 17h00
Plaine de Plainpalais

TABLE RONDE



Le monde académique et le milieu ouvrier échangent autour d'une thématique commune

Initiative sur les droits politiques des résident-e-s étranger-ère-s

UNIA

OUI Initiative d'allègement des primes

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL
Place de la Riponne 4
1005 Lausanne
Tél. 021 321 14 60
Fax 021 321 14 64
redaction@evenement.ch
www.evenement.ch

ÉDITEUR L'Événement syndical
Syndicat Unia

PRÉSIDENT Yves Defferrard

RÉDACTRICE EN CHEF PAR INTÉRIM
Sonya Mermoud

ADMINISTRATRICE Barbara Buffa

JOURNALISTES Sonya Mermoud,
Aline Andrey, Manon Todesco,
Jérôme Béguin, Antoine Grosjean

COLLABORATEURS RÉGULIERS
Evelyne Brun, Vincent Di Silvestro,

Christophe Gallaz, Ambroise Héritier,
David Prêtre, Jean-Claude Rennwald

PHOTOGRAPHES
Thierry Porchet,
Olivier Vogelsang

RÉDACTRICE MÉDIAS EN LIGNE
Virginie Zimmerli

ABONNEMENTS 19 éditions par an
Abonnement annuel Fr. 60.-
Abonnement de soutien Fr. 100.-
forum@evenement.ch

PUBLICITÉ pub@evenement.ch

CONCEPTION & MISE EN PAGES
Atoll "îlots graphiques"
Catherine Gavin

IMPRESSION
Pressor SA, Delémont
Tirage contrôlé 49870 exemplaires

LE COURRIER
L'essentiel, autrement.

l'info à vos côtés

-30% sur nos abos aux membres de nos réseaux partenaires
lecourrier.ch/offres



COMPRENDRE LE MONDE, AGIR ENSEMBLE

DES CHERCHEURS PLANCHENT SUR DU BÉTON SANS CIMENT

Pour faire face au bouleversement climatique, la start-up zurichoise Oxara développe des matériaux de construction durables. Entretien avec l'un de ses cofondateurs, Thibault Demoulin

Textes Aline Andrey

Depuis cinq ans, mue par sa volonté écologique, une petite entreprise développe du béton qui ne nécessite pas de ciment. Car, ce dernier, mélange de calcaire et d'argile chauffé à plus de 1400° C, émet énormément de dioxyde de carbone (CO₂). S'en passer, c'est donc diminuer drastiquement l'empreinte environnementale des matériaux de construction. Et ce jusqu'à 90% en comparaison avec du béton traditionnel. Avec de la terre et des adjuvants issus de ses laboratoires, Oxara propose ainsi un béton de terre coulé pour des applications de structures non porteuses. Mais aussi, depuis peu, pour des structures porteuses, en utilisant des matériaux de construction recyclés.

Créée en 2019, la start-up a été cofondée par Gnanli Landrou et Thibault Demoulin. Son nom, Oxara, est dérivé de la langue nationale du nord du Togo qui signifie «rassembler» et «communauté», deux valeurs essentielles pour les deux ingénieurs. Offrir un toit à chaque être humain tout en protégeant la Terre est le projet à l'origine de leurs recherches de matériaux de construction plus respectueux de l'environnement. Depuis cinq ans, ils ont réussi à développer des partenariats avec plusieurs entreprises du bâtiment dont notamment Marti Construction à Meyrin et Terrabloc à Genève. Entretien avec Thibault Demoulin, qui a étudié dans sa ville natale, à Rennes, avant de faire un doctorat à Zurich.

QUESTIONS REPONSES

Quelle est la genèse de votre start-up?

L'idée est partie d'une thèse de doctorat à l'EPFZ de Gnanli Landrou avec le professeur de la chaire de construction durable, Guillaume Habert. Leur recherche portait sur la manière de travailler avec de la terre et sur la modification de la propriété des argiles pour faciliter le mélange. Gnanli, originaire du Togo, refusait l'utilisation du ciment, dont le prix est rédhibitoire dans son pays et où, traditionnellement, les constructions sont en terre. Nous partageons le même laboratoire, nous sommes devenus amis. A la fin de nos doctorats respectifs, grâce à des fonds obtenus, nous avons allié nos connaissances.

Peut-on réellement se passer de ciment aujourd'hui?

Toute l'industrie a été mise en place pour le béton composé de ciment. Il est illusoire de penser pouvoir le remplacer du jour au lendemain pour tous les types de construction. Le ciment le plus commun, le «Portland»,

est très robuste et facile à utiliser, surtout pour de grandes infrastructures. D'autres types de liants comme les nôtres, composés majoritairement de béton et de briques recyclés qu'on réactive, peuvent cependant facilement le remplacer sur un grand nombre d'applications quand la charge à porter n'est pas trop lourde. De surcroît, nos adjuvants permettent d'utiliser les mêmes infrastructures. On peut ainsi couler de la terre, comme on coulerait du béton.

Aujourd'hui, on utilise du ciment pour de mauvaises raisons. Dans bien des cas, on pourrait s'en affranchir en le remplaçant par de la terre. C'est important, car la transformation chimique du carbonate de calcium en oxyde de calcium - en chauffant le calcaire et l'argile à plus de 1400° C - est très polluante. Bien plus que l'électricité, qui peut être très peu carbonée (grâce au solaire ou à la géothermie, *ndlr*).

N'y a-t-il pas des normes qui imposent une quantité minimale de ciment dans le béton?

En Suisse, on peut s'en affranchir si le client est prêt à prendre le risque. La SIA s'est emparée de ce sujet et réfléchit à comment ouvrir la porte à d'autres types de matériaux sans ciment. Le projet de recherche appliquée Think Earth, qui a débuté cette année avec des fonds de la Confédération, se penche aussi sur cette question, notamment sous l'égide de la professeure Simone Stürwald à Rapperswil.

Les «Oxablocs» - les briques de terre crue compressée produites par Terrabloc, qui comportent notre liant - respectent la norme SIA pour des maçonneries non porteuses et porteuses. Il reste quand même certaines précautions à prendre: on ne va pas, par exemple, exposer la brique de terre crue de de l'eau stagnante, car elle est moins résistante à l'humidité.

Les normes de construction ne sont-elles pas plus souples en France, votre pays d'origine?

Ce n'est pas plus simple. La France, par contre, est précurseuse dans la construction en terre grâce à l'organisation CRATerre (Centre international de la construction en terre, *ndlr*) qui propose des formations depuis 1979 déjà.

En plus de la pollution émise par le ciment, le sable nécessaire au béton est en voie de raréfaction...

Après l'eau, le sable est le matériau sur terre le plus consommé. Utiliser la terre, qui contient en elle-même du sable - même si parfois pas suffisamment -, permettrait de diminuer la demande. Des solutions se déve-



La start-up zurichoise a été cofondée en 2019 par le Togolais Gnanli Landrou et le Français Thibault Demoulin.

loppent également en prenant du béton recyclé à la place du sable, qu'on peut même recarbonater. C'est-à-dire qu'on lui réinjecte une partie du CO₂ qu'il a émis lors de sa production.

«Aujourd'hui, on utilise du ciment pour de mauvaises raisons. Dans bien des cas, on pourrait s'en affranchir en le remplaçant par de la terre.»

Comment Oxara se développe-t-il?

Nous nous agrandissons, grâce à des bourses de recherche et à des investissements privés. Nous sommes impliqués dans la construction de la nouvelle Ambassade de Suisse au Cameroun, avec des blocs de terre compressée. Nous avons quelques projets au Rwanda et en Tanzanie... L'Afrique est le seul continent qui va continuer à se développer, en termes démographiques. C'est un terrain de jeu immense pour les cimentiers qui veulent continuer à se développer, alors qu'au niveau du climat, ce n'est pas adapté du tout. Mais comme le béton est perçu comme un signe de richesse, les gens sont prêts à payer assez cher...

Il s'agit donc de changer les mentalités... Comment imaginez-vous la construction dans dix ans?

J'imagine que de grands pas auront été faits dans la circularité des matériaux. Le monde de la construction est le premier consommateur de matières premières - et cela continue d'augmenter malgré les nouveaux labels. C'est aussi un très gros producteur de déchets. Dès lors, j'espère que le béton sera de plus en plus recyclé, que les normes ouvriront leur porte à de nouveaux liants, et que les matériaux bio-sourcés - la terre, la paille et le chanvre entre autres - seront beaucoup plus utilisés. J'aimerais souligner que les nouveaux matériaux que nous proposons sont bénéfiques pour la planète, mais aussi pour les ouvriers. Car travailler la terre, c'est très agréable et pas plus difficile à mettre en œuvre. Sur un chantier, on utilise le même matériel, le même malaxeur, les mêmes outils. Sauf que couler la terre n'est pas corrosif. On peut la toucher. Je dirais même que le contact avec la terre rend les gens heureux.

Vous êtes optimiste...

Nous n'avons pas d'autre choix que d'être positifs. Les changements sont lents, mais si les cimentiers comprennent le rôle qu'ils ont à jouer dans la transition, cela pourrait aller beaucoup plus vite. Si le béton a né-

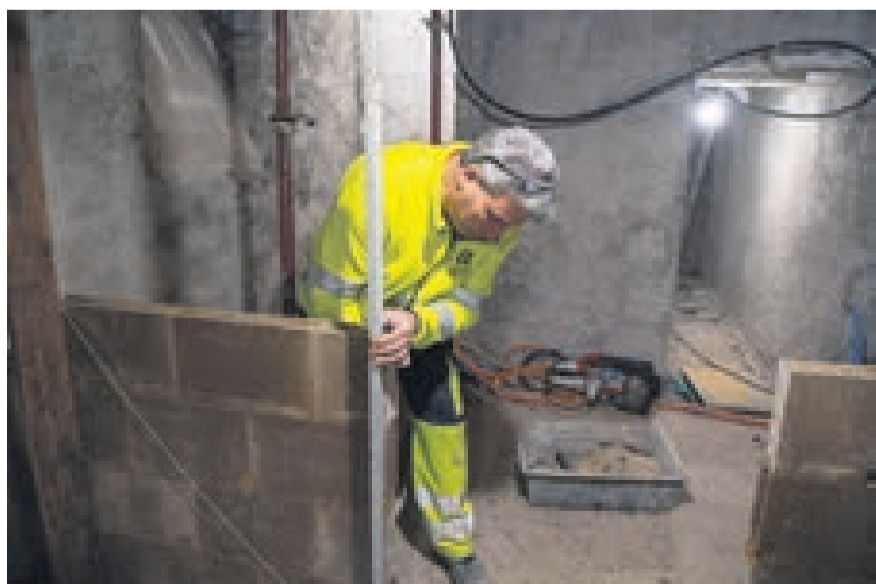
cessité tellement d'investissements qu'il est difficile à remplacer, les conséquences environnementales représentent un coût encore plus élevé. Nous n'avons pas besoin de béton, ni d'acier partout... On peut développer des solutions techniques dans la manière de combiner des matériaux, afin de maximiser leurs avantages respectifs, pour limiter les impacts environnementaux. ■

Pour davantage d'informations, aller sur: oxara.earth

UNE REVUE CONSTRUCTIVE

Le numéro 69 de *La Revue durable*, publication des Artisans de la transition, consacre un large dossier à la construction, intitulé «Construire sans détruire». Il y décrypte la pollution générée par le béton, dont particulièrement le ciment, et montre des voies alternatives, telles que la récupération, le recyclage, l'émergence de bétons alternatifs et l'utilisation des matériaux bio-sourcés. Autant de solutions au gaspillage synonyme de réchauffement climatique. Comme stipulé dans la revue, aux références solides: «La Suisse jette 18 millions de tonnes de déchets de construction par an, soit l'équivalent de 3,1 pyramides de Khéops.» Or, deux tiers de cette matière pourraient être réemployés ou recyclés. Alors que la construction représente 11% de la part des émissions mondiales de CO₂, des mesures doivent être prises urgemment par le monde politique et professionnel. Avec Guillaume Habert, professeur de construction soutenable au Département d'ingénierie civile, environnementale et géomatique à l'EPFZ, *La Revue durable* propose même un mode d'emploi pour construire des bâtiments bas carbone. ■

Pour commander ou lire en ligne le N° 69 de «La Revue durable», aller sur: artisansdelatransition.org/larevuedurable/numero/1416



Oxara collabore notamment avec l'entreprise Terrabloc à Genève. Ici, un maçon monte une cloison avec des briques de terre crue.

GAZA OCCUPE LES UNIS

Le mouvement d'occupation des universités par solidarité avec le peuple palestinien s'est invité début mai en terre romande. Eclairage



Des centaines d'étudiants et d'enseignants ont occupé pendant près de deux semaines le hall de Géopolis, le bâtiment de l'Université de Lausanne, multipliant assemblées, ateliers et conférences.

Jérôme Béguin

Le mouvement d'occupation par solidarité avec Gaza et le peuple palestinien, qui agite les universités étasuniennes depuis le mois d'avril, a fini par s'inviter en Suisse. Partie de l'Université de Lausanne (UNIL) le 2 mai, la mobilisation des étudiants et des étudiantes s'est répandue comme une traînée de poudre sur les campus et dans les hautes écoles helvétiques. «C'était une bonne surprise, même si on pouvait s'y attendre au vu du contexte international et dans la mesure où les jeunes se mobilisent depuis des mois et participent aux grosses manifestations que nous connaissons en Suisse romande», commente Joseph Daher, chercheur et professeur invité à la Faculté des sciences politiques à l'UNIL. Parmi les revendications, il y a, bien sûr, la condamnation de l'intervention militaire à Gaza, mais aussi l'accueil d'étudiants palestiniens ou encore la suspension de la collaboration avec les universités israéliennes. «Il s'agit d'un boycott académique visant les institutions et non les chercheurs, qui s'inscrit dans l'appel lancé par les universitaires palestiniens et s'inspire des actions pacifiques contre l'apartheid en Afrique du Sud. Il faut savoir que les universités israéliennes ne sont pas des lieux d'opposition. Au contraire, elles participent aux violations des droits humains contre les Palestiniens, notamment par des mesures discriminatoires à l'encontre des étudiants et des chercheurs, par une collaboration avec l'armée ou l'ouverture de campus dans les territoires occupés», explique ce fin connaisseur du Proche-Orient et militant de solidarité. Le mouvement d'occupation à l'UNIL a ainsi publié un rapport très documenté de trente pages sur cette question. «Ce boycott montre la volonté des étudiants de ne pas voir leur université complice d'institutions et d'un Etat qui violent les droits humains.»

UNE «HYPER BONNE AMBIANCE»

Si à l'UNIL, l'occupation s'est déroulée sans heurts, elle a pu être plus difficile, voire mouvementée ailleurs. «La direction de l'Université de Fribourg a tout de suite fait appel aux forces de l'ordre. Sans pouvoir rester la nuit, ni déployer un drapeau ou un panneau, l'occupation est restée compliquée», déplore ainsi Yvan Rime, représentant de la chimie au conseil de l'AGEF, l'association des étudiants. Ce militant socialiste se félicite tout de même qu'un texte «assez contraignant» ait été voté par l'assemblée de l'AGEF, «sur lequel la direction devra se positionner».

«La Cour internationale de justice des Nations Unies reconnaît un risque de génocide à Gaza, des étudiants s'engagent pour l'empêcher; en tant que syndicalistes, nous ne pouvons pas rester les bras croisés.»

François Clément, secrétaire régional d'Unia Fribourg

Le comité régional d'Unia Fribourg a décidé d'offrir son soutien aux étudiants. «La Cour internationale de justice des Nations Unies reconnaît un risque de génocide à Gaza, des étudiants s'engagent pour l'empêcher; en tant que syndicalistes, nous ne pouvons pas rester les bras croisés», indique le secrétaire régional François Clément. Ce soutien technique a essentiellement pris la forme de la mise à disposition d'un avocat, ce qui n'est pas inutile lorsqu'on mène une occupation. Autre cas de figure à Genève. «C'était incroyable, tous les jours nous étions 200 à 300 et une petite centaine à dormir sur place. Nous

avons organisé des projections de films, des lectures de poèmes, des chants et des repas, dans une hyper bonne ambiance», s'enthousiasme Alaa, l'une des porte-paroles de la Coordination étudiante Palestine-Université de Genève.

«C'EST GRAVE CE QU'ON NOUS A FAIT SUBIR»

L'occupation a été émaillée de quelques incidents. Des individus se sont rendus à plusieurs reprises sur place pour invectiver les étudiants et les menacer. «Ce sont des personnes issues de l'extérieur, des adultes, dont nous nous sommes rendu compte qu'ils étaient liés à l'extrême droite, qui sont venus nous déranger, tenter de nous intimider et nous faire passer pour antisémites, ce qui n'est pas notre combat, nous luttons contre le sionisme, le colonialisme et l'apartheid de l'Etat d'Israël», précise Alaa. Pointant l'illicéité de la manifestation en dehors des heures d'ouverture de l'Université, la rectrice, Audrey Leuba, exigeait aussi le retrait d'une banderole proclamant «From the river to the sea, Palestine will be free», un slogan vu comme un appel à la destruction d'Israël. «L'expression, qui fait écho aux revendications de l'Organisation de libération de la Palestine des années 1960, promeut, pour la très grande majorité des soutiens de la cause palestinienne, une solution démocratique et inclusive, l'idée d'un Etat démocratique et laïc dans lequel populations juives et palestiniennes vivent ensemble sans aucune forme de discrimination ou de subordination», décrypte Joseph Daher. Audrey Leuba a fait appel aux forces de l'ordre, qui, le 14 mai, ont délogé cinquante occupants aux premières heures du jour. «Les policiers nous ont d'abord dit qu'ils ne nous passeraient pas les menottes; puis, ils l'ont fait, mais comme ils en manquaient, ils nous ont menotté deux par deux. Nous sommes restés cinq heures en garde à vue où nous avons subi un interrogatoire»,

raconte Alaa. «C'est grave ce que notre rectorat nous a fait subir juste parce que nous exigeons l'arrêt d'un génocide et de la collaboration avec des universités complices.» Dans un communiqué, la Communauté genevoise d'action syndicale a condamné une «répression inacceptable» et la «dérive de judiciarisation des conflits sociaux dans laquelle cette évacuation s'inscrit».

«LA LUTTE NE FAIT QUE COMMENCER»

Quel bilan tirer du mouvement et quelles perspectives ouvre-t-il alors qu'un mandat d'arrêt vient d'être lancé par la Cour pénale internationale contre le Premier ministre Netanyahu et, par ailleurs, des dirigeants du Hamas? «Les étudiants ont augmenté la conscience sur la question palestinienne et quelques acquis ont été obtenus», note Joseph Daher. L'UNIL s'est ainsi engagée à évaluer les collaborations avec des instituts «en contexte de conflit armé» et à soutenir les chercheurs et les étudiants palestiniens. L'Université de Genève a pris des engagements comparables. «Le plus important, c'est que cette occupation ouvre la voie à la construction d'un large mouvement en faveur de la cause palestinienne. Pour beaucoup, il s'agissait de la première occupation, l'offensive médiatique à leur égard a été violente et, dans certains cantons, ils ont été confrontés à la répression policière. Cette accumulation d'expériences sera précieuse pour l'avenir.»

«Nous ne nous avouons pas vaincus, souligne Alaa. On ne va pas s'arrêter, les quelques pas réalisés nous poussent à rester actifs, nous allons réfléchir à de nouvelles formes de mobilisation, la lutte n'est pas finie, elle ne fait que commencer.» ■

* De la rivière (le Jourdain) à la mer (Méditerranée), la Palestine sera libre.

BRÈVES

DEUXIÈME GRÈVE GÉNÉRALE EN ARGENTINE CONTRE LE TRONÇONNEUR MILEI

Pour la deuxième fois en cinq mois, les syndicats argentins ont lancé le 9 mai une grève générale afin de protester contre la politique d'austérité de l'ultralibéral Javier Milei, qui avait fait campagne une tronçonneuse à la main. Entré en fonction en décembre 2023, le président «anarcho-capitaliste» – comme il se définit lui-même – a dérégulé des pans entiers de l'économie, privatisé à tour de bras et procédé à des coupes drastiques dans les services publics, affectant les domaines de la santé, de l'éducation, de la science et de la culture. Il a également gelé les travaux publics. Transports en commun à l'arrêt ou au ralenti, centaines de vols supprimés, écoles et banques fermées: cette nouvelle grève semble avoir été davantage suivie que celle du 24 janvier, qui n'avait duré que douze heures. Selon les centrales syndicales, la participation a été presque totale dans l'industrie et le secteur public, et a dépassé les 90% dans le commerce. ■

LE COUP DE GUEULE DES AGENTS DU PANTHÉON PORTE SES FRUITS

Monument dédié aux morts célèbres à Paris, le Panthéon est resté fermé du 22 au 25 avril. Le personnel s'est mis en grève pendant quatre jours, après avoir exprimé son ras-le-bol pendant près d'un an sans être entendu. Il dénonçait les cadences infernales à la billetterie et à la boutique, ainsi que les maigres salaires payés pour nettoyer du matin au soir ce lieu qui accueille plus de 3000 visiteurs par jour, ayant vu sa fréquentation augmenter de 44% en trois ans. Autres sujets de mécontentement: la question du travail de nuit ou des heures supplémentaires non majorés, ainsi que des problèmes de sécurité pour le personnel et les visiteurs par manque d'investissements dans l'entretien et la mise en conformité du site. Selon la CGT, la grève a été suivie par 90% des agents du Panthéon. La CGT, le personnel et la direction ont signé un protocole de fin de grève, qui répond à l'ensemble (ou presque) des revendications en termes d'effectifs supplémentaires, de rémunération et de conditions de travail. ■

FIN D'UNE GRÈVE DE DEUX MOIS EN ITALIE

Les travailleurs du distributeur italien d'énergies Enel ont mis fin à leur grève, démarrée en mars. Les syndicats Federazione italiana lavoratori chimica tessile energia manifatture (FILCTEM-CGIL), Federazione lavoratori aziende elettriche italiane (FLAEI-CISL) et Unione italiana lavoratori del tessile, energia e chimica (UILTEC-UIL) sont parvenus à un accord avec la direction fin avril, après des mois de négociations. Les grévistes s'opposaient aux changements des horaires de travail, à l'externalisation d'interventions sur le réseau électrique et au refus de reconduire un accord sur le télétravail concernant 30000 salariés d'Enel. Selon la fédération internationale Industriall, le mouvement a été massivement suivi. Plus de 300 délégués de toutes les branches d'Enel ont participé aux négociations. Grâce à cette mobilisation, les activités ne seront pas externalisées et les centres opérationnels seront renforcés. Il sera procédé à 2000 nouvelles embauches, dont 1600 seront des nouveaux postes. ■

AG



REPORTAGE

Unia fait campagne sur les chantiers en vue du renouvellement de la Convention nationale de la construction et des votations.

PAGE 11

TEMPS FORTS

Les seniors du PS veulent faciliter l'accès aux prestations sociales.

PAGE 13



PAUSE CAFÉ

Rosa Previti trouve du bonheur dans l'engagement.

PAGE 14

À SAINT-PREX, APRÈS LE CHOC, LA LUTTE CONTINUE

Vetropack a confirmé son intention de fermer l'ultime verrerie de Suisse et de procéder à des licenciements dès à présent. Le personnel se mobilise désormais pour un plan social

AA/La rédaction

«Pas de licenciements sans plan social.» C'est actuellement le mot d'ordre d'Unia et du personnel de Vetropack, après que la direction a annoncé le 14 mai, de manière brutale, sa décision définitive de fermer l'usine de Saint-Prex. Les propositions des travailleurs et des travailleuses qui démontrent la viabilité de la dernière verrerie de Suisse ayant été balayées, l'enjeu est désormais d'obtenir des négociations pour un plan social. Et également qu'aucun licenciement ne soit prononcé avant la signature de celui-ci.

Mardi 21 mai, des discussions ont enfin été entamées à ce sujet avec la direction. Mercredi en fin d'après-midi, au moment de boucler ce numéro, une réunion était toujours en cours. «Le dossier reste tendu, souligne Nicole Vassalli, secrétaire syndicale d'Unia. Nous demandons toujours la même chose. L'ouverture de vraies négociations, et pas de simples discussions, en vue d'un plan social, et l'arrêt des licenciements tant que ce dernier n'est pas sur pied.» La direction avait l'intention d'envoyer des lettres de licenciement dès ce vendredi 24 mai. Cinq renvois sont déjà prévus en juillet, puis 89 en août, puis 87 autres jusqu'en décembre 2025, comme l'indique un courrier de Vetropack à l'attention de la Direction générale de l'emploi et du marché du travail de l'Etat de Vaud. Par ailleurs, cette lettre annonce 181 licenciements au lieu des 175 préalablement prévus en mars. Selon Unia, cela ouvre, de fait, une nouvelle procédure de consultation puisque le nombre est plus élevé.

UNE SEMAINE ORAGEUSE

Retour sur la semaine orageuse ayant précédé l'ouverture de ces discussions. Le 15 mai, peu avant que le tonnerre ne gronde dans le ciel de Saint-Prex, les travailleurs de Vetropack se sont réunis dans la mal nommée salle de la Paix de la verrerie. Deux assemblées générales ont été organisées par la commission du personnel (Cope) et les syndicats Unia et Syna, afin que tous les ouvriers



Le personnel a participé à une action syndicale le 17 mai, réclamant du respect.

puissent décider de la suite de la lutte. En cet après-midi pluvieux, devant les travailleurs oscillant entre tristesse, déception et colère, Nicole Vassalli a mentionné: «La direction nous a expliqué qu'elle n'était pas obligée de négocier un plan social.»

Questions, commentaires, propositions de lutte suivies d'applaudissements nourris, ont fusé dans la grande salle. A l'unanimité, le personnel a alors donné mandat à Unia pour qu'il exige qu'aucun licenciement ne soit signifié avant la négociation et la signature d'un plan social. Une requête conforme à la convention collective de travail de l'entreprise.

N'ayant à ce moment-là pas reçu de réponse de la direction à cette demande, le personnel a ensuite participé à une action syndicale le vendredi 17 mai, et

accroché sur un portail de l'usine une banderole exigeant «pas de licenciements sans plan social».

LE MÉPRIS DE LA DIRECTION

Le fait que la direction de Vetropack annonce sa décision définitive de fermer l'usine à la presse, avant même d'en informer ses employés et les syndicats, a choqué. Le président de la commission du personnel a expliqué en avoir été averti par une journaliste. Cette manière méprisante de communiquer a offensé les employés et Nicole Vassalli: «La direction a balayé les propositions des travailleurs et des travailleuses qui démontrent pourtant la viabilité de l'usine vaudoise. Dans leur réponse à notre rapport, de nombreuses erreurs et approximations prouvent que les responsables n'ont

pas étudié sérieusement notre projet et que sa décision était prise bien avant la procédure de consultation.»

Pour le groupe de travail réunissant les syndicats et des travailleurs, il s'agissait donc d'une décision stratégique du groupe ayant pris le parti d'investir ailleurs en Europe, sans fondement ni économique ni technologique concret. Rappelons également que, lors de la période de consultation, la Confédération, le Canton et les communes sont intervenus pour le maintien du site, offrant même des aides financières en vertu de la Loi sur le climat et l'innovation.

Par ailleurs, Unia ne perd pas espoir qu'un repreneur dépose une offre de rachat, afin de maintenir des emplois industriels sur le site. Mais, si c'était le cas, Vetropack serait-il prêt à vendre? ■

TÉMOIGNAGES

Réactions de travailleurs à l'annonce du maintien de la fermeture

«Nous sommes déçus. C'est inacceptable que, dans le pays des grandes organisations des droits de l'homme, on nous traite comme ça. Nous, nous avons toujours respecté notre patron. Nous ne sommes pas des numéros. Nous sortons un million de bouteilles par jour et on nous jette comme une chiclette.» ■

«Nous sommes fâchés. Nous nous sentons trahis. Nous travaillons énormément, à Noël, à Nouvel An, aux anniversaires de nos enfants... Nous avons un seul week-end complet de libre par mois. Nous ne voulons pas partir avec des cacahuètes. Nous voulons du respect.» ■

«On pensait que Monsieur Cornaz, le directeur, était exemplaire. Et aujourd'hui, on apprend que non. C'est une fierté de travailler ici, sinon on ne serait pas là depuis si longtemps. Pour ma part, je suis trop vieux pour trouver un travail et trop jeune pour être à la retraite. On nous a usés, et maintenant on nous jette comme une vieille chaussette.» ■

«La motivation est au point zéro. Notre projet était très bon, mais dans leur tête, c'était déjà décidé. On a déjà un pied dehors. Nous sommes là depuis 20, 30 ou 40 ans. Ici, c'est toute une vie. Nous sommes traités comme... je ne sais même pas quel mot choisir.» ■

Propos recueillis par Aline Andrey



Nicole Vassalli, secrétaire syndicale, a dénoncé la lecture de la convention collective de travail faite par la direction refusant l'ouverture de négociations en vue d'un plan social.



Réunis en assemblée générale le 15 mai, les salariés avaient donné mandat à Unia pour qu'il les défende au mieux. En clair qu'aucun licenciement ne soit prononcé avant la négociation et la signature d'un plan social.

VOUS AVEZ DES DROITS@

DÉLAI TRANSITOIRE

Qu'est-ce qu'un délai transitoire?

Face à une incapacité de travail, l'assurance perte de gain maladie, sur l'avis de son médecin conseil, va indiquer à l'assuré qu'il est apte à reprendre une activité adaptée à son état de santé. Dans ce cas, l'assurance doit accorder un délai dit de transition. Ce délai doit être raisonnable – entre 3 et 5 mois – afin que l'assuré puisse trouver un nouvel emploi. Durant ce délai, les indemnités journalières continuent à être versées.

Quelle est la problématique?

En pratique, dans la majorité des cas, ces assurances nient ce droit à l'assuré, prétextant que le délai transitoire ne doit être accordé qu'en cas de réadaptation, à savoir lorsque l'assuré doit changer de métier.

Quand un tel délai doit-il être accordé?

Conformément à la règle de bonne foi, lorsque l'assureur estime que l'incapacité de travail a pris fin, à l'issue d'une période durant laquelle il a versé des prestations, on peut attendre de lui qu'il en donne avis à l'assuré et qu'il prolonge le versement des indemnités pendant le délai a priori nécessaire à une reprise effective de travail.

Que dit la jurisprudence?

Le Tribunal fédéral (4A_111/2010) a considéré qu'un délai transitoire était approprié, bien que l'assuré n'ait dû chercher qu'un nouvel emploi dans sa profession d'origine. Dans cette affaire, il s'agissait d'une incapacité directement liée au contexte professionnel chez l'ancien employeur. Il note aussi que le médecin de l'assurance n'a pas pris en compte une reprise progressive du travail, comme l'avait indiqué le médecin de l'assuré. Par conséquent, la Haute Cour conclut qu'un délai transitoire de 5 mois semblait adéquat en prenant en compte cet état de fait, car il est particulièrement difficile pour une personne à la recherche d'un emploi de trouver un employeur prêt à accepter ces modalités.

Dans un autre arrêt, daté du 23 janvier 2023, rendu par la Cour civile de la République et Canton du Jura (CC 64/2022), l'assurée souffrait de symptômes dépressifs moyens. L'assurance estimait que son assurée pouvait reprendre son activité antérieure. Dans cette affaire aussi, l'assurance estimait que le délai n'était pas applicable puisque l'assurée était apte à reprendre une activité lucrative dans le même milieu professionnel, ce qui ne nécessitait pas de reconversion professionnelle.

Face à cet argumentaire, la Cour confirme que ce délai transitoire ne sert pas uniquement à la reconversion professionnelle, mais bien plus généralement à l'adaptation et à la recherche d'emploi. Elle précise que ce n'est que dans l'hypothèse où la reprise d'emploi peut intervenir auprès du même employeur que l'octroi d'un tel délai ne s'impose pas. La Cour a conclu que le bref délai accordé par l'assurance n'est pas conforme aux exigences jurisprudentielles (une dizaine de jours). D'autant plus que, en tenant compte de l'âge de l'assurée – 57 ans – et la nature des troubles constatés, force est d'admettre que l'assurance devait, conformément à la jurisprudence, avant de pouvoir mettre un terme aux prestations, lui octroyer un délai d'adaptation pour retrouver un emploi auprès d'un autre employeur.

Comment réagir?

Dès le moment où l'assurance perte de gain informe l'assuré qu'une reprise professionnelle est possible, auprès d'un autre employeur, il faut vérifier le délai entre ladite annonce et la fin du versement. Si un délai minimal de 3 mois n'est pas respecté, il convient de s'y opposer pour faire valoir le droit au délai transitoire. ■

Diana Correia, juriste Unia à Neuchâtel

Une question sur vos droits en matière de travail ou d'assurances sociales? N'hésitez pas à nous écrire à redaction@evenement.ch

L'ASSISTANCE AU SUICIDE
MENACÉE À GENÈVE?

Les électeurs voteront le 9 juin sur la modification de la Loi sur la santé qui ne contraint plus les hôpitaux et les EMS à accepter le recours au suicide assisté en leur sein

Manon Todesco

Ces dernières années les établissements médicaux genevois privés et publics, c'est-à-dire les hôpitaux et les EMS, étaient obligés d'accepter le recours au suicide assisté entre leurs murs, pour autant que les conditions en soient respectées. Mais la donne pourrait changer. En effet, le Grand Conseil a voté en 2023 la suppression de l'article de la Loi sur la santé qui prévoyait cette obligation. EXIT Suisse romande a lancé un référendum, avec le soutien des partis de

gauche, qui a rapidement abouti, pointant la menace d'une régression dans la liberté d'accès au suicide assisté. «La suppression de cet article fait resurgir une disparité qui avait justement été corrigée en 2018 avec l'introduction de cette obligation», commente Jocelyne Haller, de Solidarités Ensemble à Gauche. «Si on ne s'y oppose pas dans les urnes, on va vers un retour de l'arbitraire avec des directions d'établissements qui pourraient refuser les suicides assistés dans ces lieux. Il ne doit pas y avoir d'inégalité de traitement entre les personnes qui vivent à

leur domicile et celles qui sont en EMS ou hospitalisées.» Les électeurs du bout du lac devront trancher le 9 juin prochain. Le Conseil d'Etat appelle à rejeter la loi modifiant la Loi sur la santé, tout comme l'ensemble des partis politiques du canton, à l'exception du MCG. «Quasiment tous les députés qui ont voté, à la hâte, en faveur de cette suppression ont maintenant retourné leur veste, s'indigne Jocelyne Haller. Leur première décision était complètement irrationnelle!» ■

COURRIER

POUR QUE LA SANTÉ NE SOIT PAS UNE RUINE

L'objet soumis au vote le 9 juin prochain est de la plus haute importance pour les citoyens contributeurs au financement de notre système de santé. A savoir le plafonnement des primes maladie à 10% du revenu. Cela sera bénéfique à beaucoup de résidents en Suisse. Quant à la droite financière, qui se plaint de la difficulté de son financement, on peut lui répondre que le canton de Vaud applique déjà le principe de la prime à 10% du revenu. Cela est venu en aide à beaucoup de personnes en difficulté. D'ailleurs, peu de Vaudois se sont plaints de la mesure. Actuellement, le principe d'une même

prime maladie pour tous, quel que soit le revenu, est particulièrement injuste. Dans un pays riche comme le nôtre, on ne doit pas laisser s'installer nombre de citoyens dans la précarité. Il est probable que des primes maladie fixées à 10% du revenu incitent à mettre davantage de transparence dans la gestion financière de la santé. De ce fait, mettre en place un tel système fera des assurés autre chose qu'un puits sans fond. Cela à cause du mauvais feuillet, qui chaque année impose des augmentations massives de primes maladie. Quant à la solution du changement de caisse maladie, c'est une mauvaise ré-

ponse aux augmentations des primes. Car elle engendre des coûts administratifs importants, qui se répercutent sur la facture l'année suivante. Le but d'un système de santé est de prendre soin de tous, surtout des plus défavorisés d'entre nous, car nous devons être animés par un esprit de solidarité citoyenne. N'en déplaise aux chantres de l'économie, le financement de la santé ne doit pas être une ruine pour les assurés. ■

Thierry Cortat, militant Unia Transjurane, Delémont

WWW.EVENEMENT.CH

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX
FACEBOOK.COM/EVENEMENT.CH
YOUTUBE.COM/@LEVENEMENTSYNDICAL
DÉCOUVREZ AUSSI NOS VIDÉOS

INSTAGRAM.COM/EVENEMENT.CH
CH.LINKEDIN.COM/COMPANY/L-EV-NEMENT-SYNDICAL



AGENDA UNIA

BIENNE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Bienne: pour connaître les heures d'ouverture du secrétariat et de la caisse de chômage, merci d'appeler le 032 329 33 33.
Granges-Longeau: pour connaître les heures d'ouverture, merci de contacter le 032 653 01 11.
Lyss: le guichet est fermé. Une permanence téléphonique est ouverte au 032 329 33 33. Autres informations sur bienne-soleure.unia.ch

FRIBOURG

PERMANENCES

La permanence est ouverte par téléphone au 026 347 31 31 et par e-mail à fribourg@unia.ch. En cas de nécessité, un rendez-vous avec une ou un secrétaire syndical peut être fixé par téléphone. Les plages de temps encore disponibles sont fournies lors de l'appel téléphonique. Les entretiens ont lieu à Bulle ou à Fribourg.

BULLE - CHALET DE L'ENTRAÏDE DE MONTBARRY-LE PÂQUIER

Locations: Veuillez vous adresser à M. et M^{me} Carlos et Augustina Pinto au 078 803 62 43 ou carlosmendes614@gmail.com

GENÈVE

HORAIRES DU SECRÉTARIAT

Nous sommes ouverts le lundi de 14h à 18h, et les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les permanences restent sur rendez-vous (à fixer au guichet ou par téléphone au numéro ci-dessous). Les adhésions pouvant être réalisées à nos guichets, nous invitons les personnes qui ne sont pas membres et qui souhaitent un conseil à se présenter dans nos locaux. Permanence téléphonique du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h au 0848 949 120.

CAISSE DE CHÔMAGE

Réception: rue des Gares 12, 1201 Genève.
Guichets: 9h-12h et 14h-17h, sauf lundi matin.

Permanence téléphonique: 058 332 11 32.

De 8h à 12h et de 13h30 à 17h, sauf le mercredi après-midi.
Contact par email ou envoi des documents: sans-emploi.ch/espace-client
Formulaires U1: geneve.pdu1@unia.ch

GROUPE DES RETRAITÉS

Comité des retraités
Les réunions ouvertes à tous les membres ont lieu tous les 2^e mardis du mois de 10h à 13h, dans les locaux du syndicat, 5, ch. Surinam.

NEUCHÂTEL

GROUPE DES RETRAITÉS

Assemblée
Faisant suite à notre réunion du 29 avril, notre prochaine séance aura lieu le **lundi 3 juin de 14h30 à 16h** au secrétariat d'Unia Neuchâtel, salle du 1^{er} étage.
Ordre du jour: **1.** Salutations et accueil. **2.** Notes de décisions du 29 avril 2024 (John) – remarques et approbation. **3.** Campagne – initiative populaire «Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance maladie (initiative allègement des primes), autres objets de votations. **4.** Conférence nationale des délégués du groupe intérêt des retraités – nouveau règlement d'organisation, délégués et autres mandats à examiner. **5.** Activités – information sur le pouvoir d'achat, café-rencontre, projet de décret Grand Conseil neuchâtelois en faveur des seniors (John), conférences assurances sociales (PC, etc.). **6.** Divers.

CAFÉ-RENCONTRE

Le Comité des retraités vous invite à participer le **28 mai à 15h** au premier café rencontre au bar L'Univers, rue du Coq-d'Inde 2, à Neuchâtel sur le thème «La nécessité d'un plafonnement des primes» (Initiative d'allègement des primes). Consommation offerte.
John Amos, président

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel

Permanences syndicales: lundi, mercredi et jeudi de 15h à 18h.

Ouverture des secrétariats: du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 15h à 18h.

Fleurier

Permanences syndicales: tous les 15 jours, le jeudi de 13h à 18h (jours affichés sur la porte du secrétariat).

Ouverture du secrétariat: le mardi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h.

Le Locle

Pas de permanence syndicale.

Ouverture du secrétariat: le jeudi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h.

Permanence téléphonique pour toute la région au 0848 20 30 90:

du lundi au vendredi de 10h à 12h et du lundi au jeudi de 14h à 18h.

TRANSJURANE

GROUPE DES RETRAITÉS

DU JURA BERNOIS

Activités

20 juin, La Bouègue, La Goule, pour midi ou goûter.
17 ou 24 octobre, film de Claude Krähenbühl, à la salle de Paroisse de Corgémont.
19 décembre, assemblée générale et dîner à L'Etoile à Corgémont.

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Secrétariat de Delémont

Téléphone: lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h30; vendredi de 9h à 11h30 au 0848 421 600.

Delémont, rue de la Jeunesse 2, 2^e étage: lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h30.

Porrentruy, rue des Baïches 18: lundi de 13h30 à 17h30.

Tavannes, rue du Quai 20: jeudi de 13h30 à 17h30.

Saint-Imier, rue Francillon 20: mardi de 13h30 à 17h30.

CAISSE DE CHÔMAGE

Delémont: lundi, mercredi et vendredi matin de 9h à 11h30; lundi, mardi et jeudi après-midi, de 14h à 17h. Le bureau de la caisse de chômage a déménagé. Il se trouve à la place de la Gare 11.

Moutier: mercredi après-midi, de 14h à 17h.

Porrentruy: lundi après-midi de 14h à 17h; jeudi matin, de 9h à 11h30.

Saint-Imier: mardi et jeudi de 14h à 17h.

Tavannes: lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin, de 9h à 11h30; lundi, mardi et jeudi après-midi, de 14h à 17h.

Permanence téléphonique: 058 332 11 32.

VALAIS

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Téléphone: 027 602 60 00 de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30.

Ouverture des guichets: lundi, mercredi et vendredi.

Sion, Sierre, Martigny, Monthey: de 9h à 11h30.

Permanences du soir

Sierre: lundi de 17h à 19h.

Monthey: mardi de 17h à 19h.

Sion: jeudi de 17h à 19h.

Martigny: jeudi de 17h à 19h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Téléphone: 058 332 11 32.

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Ouverture des guichets:

Martigny, Monthey, Sierre, Sion

Lundi et mardi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h, mercredi de 8h30 à 11h30, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h.

VAUD

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Les secrétariats de Lausanne, Nyon, Yverdon, Vevey et du Sentier ont un numéro de téléphone commun. Vous pouvez le contacter au 0848 606 606 ou au 0041 848 606 606 depuis la France. Les permanences des secrétariats ci-dessus se font **uniquement sur rendez-vous. Elles ont lieu les lundi, mardi et jeudi de 14h à 18h.** Pour les autres secrétariats, renseignez-vous par téléphone.

Horaires téléphoniques:

Lundi à vendredi matin de 8h30 à 12h.

Lundi après-midi de 13h30 à 17h.

Mardi et jeudi de 13h30 à 18h.

Mercredi après-midi fermé.

Vendredi après-midi de 13h30 à 16h.

NOUVEAU Permanences à Morges:

lundi, de 16h à 18h30, sans rendez-vous, Grand-Rue 73-75, 1110 Morges (2^e étage)

NOUVEAU Permanences à Crissier:

jeudi, de 16h à 18h30, sans rendez-vous, rue des Alpes 51, 1023 Crissier

CAISSE DE CHÔMAGE

Lausanne, Vevey, Aigle, Morges, Nyon, Crissier, Yverdon, Payerne, Le Sentier

En lieu et place de l'envoi d'e-mails, les demandeurs d'emploi doivent désormais

contacter la caisse de chômage au moyen du formulaire de contact internet disponible sur la

page d'accueil **sans-emploi.ch**.

L'objectif de ce formulaire est de fournir des

réponses à de nombreuses questions via la

FAQ, il permet d'éviter de l'attente au téléphone

et fluidifie le traitement.

Nous restons évidemment accessibles aux

assurés par téléphone au 058 332 11 32

(numéro unique pour la Suisse Romande).

UNIA EN CAMPAGNE SUR LES CHANTIERS

En vue du renouvellement de la Convention nationale du gros œuvre, le syndicat sonde les travailleurs pour définir son cahier de revendications. Il en profite pour leur parler des votations du 9 juin

Antoine Grosjean

Photos Olivier Vogelsang

Midi tapant, l'heure de la pause. Dans les baraques du chantier du Quai des Vernets, à Genève, des dizaines d'ouvriers s'attablent pour prendre leur repas. José Sebastiao, Deniz Coskun et Joan Gesti Franquesa débarquent soudain. De sa voix de stentor, le premier lance un sonore «Bonjour!» à la cantonade, afin d'attirer l'attention de l'assemblée. Les secrétaires syndicaux d'Unia Genève font leur visite du jour sur ce gros chantier, où les premiers immeubles du mégaprojet Praille-Acacias-Vernets (PAV) sortent de terre. Sans s'attarder en civilités, José Sebastiao entre dans le vif du sujet. Le temps presse, car la pause ne dure qu'une heure et il y a plusieurs points à aborder, entre les votations du 9 juin et les futures négociations pour la Convention collective nationale du gros œuvre (CN).

«Lors des dernières votations, nous avons gagné sur deux sujets importants, la 13^e rente AVS et le refus d'augmenter l'âge de la retraite, rappelle le syndicaliste. Mais le 9 juin, il y a aussi des enjeux très importants.» Pendant qu'il parle, ses collègues distribuent des flyers.

Après un laïus sur l'initiative fédérale visant à limiter les primes maladie à 10% du revenu, et sur l'initiative cantonale «Une vie ici, une voix ici» pour le droit de vote des étrangers au niveau genevois – deux objets que soutient Unia – José Sebastiao enchaîne sur la CN du gros œuvre, qui arrivera à échéance en 2025.

TROP DE TRAVAIL NON PAYÉ

Les négociations pour son renouvellement s'annoncent ardues et Unia est en train de sonder les travailleurs afin de mieux définir son cahier de revendications. En particulier sur la question du temps de travail, qui sera au cœur des discussions.

Cette campagne, intitulée «Stop au vol d'heures sur les chantiers», part du constat que la construction est l'un des secteurs où l'on fournit le plus de travail gratuitement, comme les travaux préparatoires en début de journée, les déplacements, l'habillage, les heures supplémentaires non saisies ou encore les tâches à effectuer au dépôt une fois la journée finie.

Quinze minutes par-ci, dix minutes par-là: mis bout à bout, tout cela finit par faire une somme. Les secrétaires syndicaux distribuent aux ouvriers un disque qui permet de calculer le manque à gagner: on le tourne jusqu'au nombre de minutes non payées par jour et on peut voir ce qu'on perd annuellement en termes de salaire. Par exemple, avec trente minutes non rémunérées, la perte est de 3563 francs par an, pour quelqu'un qui a un salaire mensuel de 5700 francs. C'est loin d'être négligeable.

Un ferrailleur, qui habite dans le canton de Vaud, comme beaucoup de ses collègues ici, fait le décompte de ses temps de parcours non payés: «Ça fait beaucoup d'argent dans la poche du patron!» lâche-t-il, en voyant le résultat sur le disque. Il faut savoir que seule une demi-heure de trajet est rémunérée, alors que les entreprises imposent souvent des déplacements importants à leurs ouvriers. «Une fois, j'ai mis deux heures pour rentrer chez moi!» «Dans d'autres corps de métier, le temps d'habillage est payé, ajoute Joan Gesti Franquesa. Les patrons veulent gratter chaque minute sur votre temps de travail, c'est clair.» Autour des tables, les discussions s'engagent.

L'AVIS DES TRAVAILLEURS

Les syndicalistes distribuent ensuite un questionnaire à remplir. La première partie sert à énumérer toutes les tâches non payées. La seconde partie vise à connaître les desiderata des travailleurs, pour les négociations à venir sur la convention nationale.

Est-ce qu'ils préfèrent travailler huit heures par jour toute l'année, ou avoir, comme c'est le cas maintenant, des horaires variables selon les saisons? Travailler un peu moins chaque jour, ou avoir une après-midi de libre par semaine? Allonger un peu les journées de travail pour avoir droit à un jour de congé toutes les deux semaines, comme cela se fait en Autriche?

«Travailler moins, d'accord, mais comment on fait pour le salaire?» s'inquiète un maçon. José Sebastiao le rassure: ce que les syndicats demandent, c'est une réduction du temps de travail, mais avec le même salaire. Un autre ouvrier est dubitatif: «Si on exige toujours plus,



José Sebastiao, responsable des secteurs construction et artisanat à Unia Genève, informe les travailleurs des enjeux relatifs au temps de travail sur les chantiers, qui seront au cœur des négociations sur la Convention collective nationale du gros œuvre.

les patrons vont en avoir marre, et ce sera nous les perdants. Il y a déjà plein de collègues au chômage.» Les syndicalistes font le tour des ré-

fectoires, avant de prendre congé. Les ouvriers ont fini de manger et se préparent à reprendre le travail. La récolte est bonne: dans l'ensemble, ils ont

consciencieusement rempli le questionnaire. Demain, les «missionnaires» d'Unia iront porter la bonne parole sur un autre chantier. ■



Les tâches effectuées gratuitement comme les travaux préparatoires en début de journée, les déplacements, l'habillage, les heures supplémentaires non saisies ou encore les activités à réaliser au dépôt une fois la journée finie représentées, à raison d'une demi-heure par jour, une perte de 3563 francs par an, pour une personne touchant un salaire mensuel de 5700 francs. Les syndicalistes profitent aussi de leur tournée pour inciter les travailleurs à voter pour l'octroi de droits civiques aux étrangers sur le plan cantonal.



Sous-traitance en cascade: victoire syndicale

Après une demi-journée de grève, des ouvriers ont réussi à récupérer les salaires impayés par un sous-traitant de 3^e degré

Antoine Grosjean

C'est un scénario assez classique, sauf que, une fois n'est pas coutume, l'histoire se termine en happy end pour les travailleurs. Le thème est celui de la sous-traitance en cascade, une pratique que les syndicats dénoncent depuis des années, car elle se fait en général sur le dos des ouvriers.

Le décor: le chantier d'un petit immeuble sur la commune de Collex-Bossy, dans le canton de Genève. L'ar-

chitecte mandate une entreprise vaudoise du second œuvre, qui sous-traite le travail à une deuxième entreprise. Celle-ci fait de même et sous-traite à une troisième entreprise genevoise. Cette dernière réalise le travail, mais vers la fin du chantier, cesse de verser les salaires de ses cinq ouvriers qui y sont actifs. Lesquels terminent donc le mois d'avril sans être payés, et font appel à Unia pour les aider.

«Comme chaque intermédiaire se prend entre 20% et 25% de marge juste pour repasser le travail plus loin,

le sous-traitant qui est au bout de la chaîne ne touche pas assez d'argent pour payer correctement ses employés, dénonce José Sebastiao, secrétaire syndical à Unia Genève. Je ne comprendrai jamais pourquoi, dans ce genre de situation, la première entreprise mandataire accepte le travail si elle n'est pas capable de le réaliser elle-même.»

LA LUTTE PAIE

Ayant tout tenté en vain pour récupérer leurs salaires, les ouvriers décident alors de se mettre en grève. Le

résultat ne se fera pas attendre. Après seulement une demi-journée d'arrêt du travail, des discussions s'engagent avec l'architecte et la première entreprise mandataire. Finalement, celle-ci accepte d'assumer sa responsabilité solidaire et procède au paiement des salaires.

Tout est bien qui finit bien, serait-on tenté de dire, si ce n'est que ce genre de cas reste, hélas, monnaie courante. Pour Unia, «cette affaire montre une fois de plus qu'il est urgent que les pouvoirs politiques prennent la mesure du

problème». En mars, les syndicats ont soumis une série de propositions à la conseillère d'Etat genevoise Delphine Bachmann, à la tête du Département de l'économie et de l'emploi, pour lutter entre autres contre les dérives de la sous-traitance. Ils viennent seulement d'apprendre qu'un groupe de travail devrait être mis sur pied.

«La meilleure manière de faire plier les entreprises, c'est la mobilisation», en conclut pour sa part José Sebastiao. ■

DU THÉÂTRE POUR PANSER L'EXIL

Une septantaine d'exilés participent à un atelier de théâtre à Pully. Reportage en pleine création d'un spectacle qui sera joué à l'automne. Il aura pour fil conducteur la musique baroque et la musicalité des langues



Les participants à l'atelier viennent d'Ukraine, d'Afghanistan, d'Iran ou du Venezuela. Certains sont réguliers et le plaisir des retrouvailles est palpable.

Textes Samuel Socquet
Photos Olivier Vogelsang

Pully, un jeudi soir de répétition. Comme tous les quinze jours, des Ukrainiennes, Afghans, Iraniennes, Vénézuéliens de tous les âges se retrouvent pour un atelier de théâtre conduit par la compagnie Exalon et l'Association des bénévoles pour les requérants d'Asile du Lavaux. Certains sont réguliers et se connaissent bien. Le plaisir des retrouvailles est palpable. Tout à l'heure, la soirée se prolongera autour d'un verre - fruits, chips et boissons sont déjà prêts sur une table qui fait face à un clavier. Au-dessus, une fresque collective, faite de feuilles A4, dessinée lors d'un précédent atelier. Sur un tableau blanc, une main a tracé les mots *Esperanza*, *Umit*, *Nadiya* - «Espérance» en espagnol, dari, ukrainien.

La metteuse en scène Kim Crofts propose de commencer avec un exercice où un «suiveur» copie la gestuelle du «leader» pendant qu'il raconte une histoire en ukrainien, en dari, en lingala, en italien... Puis le suiveur reraconte ce que le leader a dit mais dans sa propre langue. Comme la plupart ne parlent ni ne comprennent les langues des autres, il s'agit d'inventer. Les éclats de rire emplissent la petite salle au moment des traductions en fran-

çais, quand on compare l'histoire racontée et celle imaginée... «On est perdu quand on entend une langue qui nous est étrangère. Je voudrais recréer ça sur scène», précise la metteuse en scène. Les échanges sont rythmés par les «bip» et la voix synthétique de l'appli de traduction que Viktoriia Holosna, soprano et participante ukrainienne, utilise pour échanger.

TOUCHER L'ÂME

«Depuis qu'on a commencé avec ce groupe en janvier 2023, on a touché une septantaine de personnes, dont une douzaine sont régulières», précise Anne Colombini, qui a lancé en 2017 ces ateliers soutenus par le Bureau cantonal d'intégration. Elle les coordonne en tant que membre de l'Association des bénévoles pour les requérants d'asile du Lavaux (Abral), dans un local pullièran de l'EVAM. «Quand Anne est là, les participants sont tout de suite à l'aise. Elle les connaît bien. C'est le liant de notre groupe!» observe la mezzo-soprano Arielle Pestalozzi, directrice artistique de la compagnie Exalon.

C'est de la rencontre fortuite entre ces deux femmes qu'est né le désir d'interpréter *Agar et Ismaël exilés*. Cet oratorio baroque d'Alessandro Scarlatti du XVII^e siècle évoque un passage de la Genèse où Sarah accouche d'Isaac

dans ses vieux jours. Après la naissance de ce fils inespéré, elle chasse de sa maison Ismaël, le fils qu'Abraham, son époux, avait eu avec leur servante Agar. «Isaac, c'est un peu le père des chrétiens, Ismaël celui des musulmans», souligne Katya Cuzzo, une soprano qui fera partie de la distribution et s'investit dans ce projet pour «toucher à l'âme avec mes moyens d'artiste».

L'ESPÉRANCE DÉCLINÉE DANS DIFFÉRENTES LANGUES

Deux fois par semaine, un groupe de couturières, expertes ou novices, cousent les costumes avec le plasticien Joël Harder. Lors d'un jeudi soir de février, Jean-Robert Inembe, alias Robert Bong, guitariste congolais (RDC) et assidu des ateliers, a pu essayer un prototype de veste. Dès qu'il l'a eue sur le dos, il s'est exclamé: «C'est une super matière! On sent tout l'amour qu'elles ont mis dans leur travail. C'est sûr que ça se sentira aussi sur scène!» Avant de terminer la soirée, Arielle Pestalozzi propose d'improviser un chant sur le mot «espérance», chacun dans sa propre langue. L'Ukrainienne Viktoriia Holosna s'empare du mot *nadiya* avec sa voix de soprano. «Là, on est vraiment dans l'âme slave!» s'exclame la directrice artistique. Quand Jawid étire le premier son du mot *umit* pendant des dizaines de secondes comme s'il chantait un raga, on voyage en Afghanistan...

«Il ne s'agit pas de faire entrer les participants dans le moule de la musique baroque», souligne la chanteuse lyrique. D'ailleurs dans le spectacle, les textes de l'oratorio seront remplacés par les souvenirs des personnes qui participent à l'atelier - mais pas les récits de leur exil: la plupart ont clairement dit qu'elles ne voulaient pas revenir sur cette période. «Sur scène, elles joueront leurs propres rôles. C'est un peu du théâtre documentaire», conclut Kim Crofts qui veut utiliser les décalages linguistiques et musicaux entre l'opéra et les cultures des participant-es. Pour faire, peut-être, sentir cette sensation si particulière créée par l'exil... ■

Les représentations du spectacle «Agar et Ismaël, histoires d'exil» auront lieu au mois d'octobre à Puidoux, Lausanne et Pully. Plus d'infos sur: exalon.ch/agar-et-ismael

TÉMOIGNAGES



JAWID, 22 ANS, AFGHANISTAN

«Avant on chantait souvent, avec un tambourin et un ghazni (instrument à deux cordes, ndr). Entre amis, en famille, à l'occasion de fêtes, d'anniversaires, du Nouvel-An, du grand et du petit Aïd...» se souvient Jawid, quand on lui demande où il a appris à chanter. Mais ça, c'était avant les Talibans. «Tous mes amis ont quitté l'Afghanistan pour l'Europe. J'ai une quinzaine de cousins: seuls deux sont restés.» Lui est arrivé en train à Zurich en 2022. «C'était l'hiver. Il était 5 heures du matin. Je ne savais pas où aller.» Il débarque sur Vaud un an plus tard. Jawid a été garde-frontière et vendeur. Il aimerait bien apprendre l'électronique. Il est aussi fan de boxe, qu'il a pratiquée dans un club de Crissier, et de course à pied. «Plus jeune, j'ai fait du théâtre avec l'école. Ça m'a plu. Dans ces ateliers à Pully, je peux pratiquer le français, mieux connaître la culture, rencontrer des gens.» ■



VIKTORIIA HOLOSNA, UKRAINIENNE

«Mon ancêtre était un cosaque et mon nom de famille est très bruyant», récite une voix synthétique. C'est la voix de l'appli de traduction que Viktoriia Holosna utilise sur son téléphone pour traduire en français les propos qu'elle lui dicte en ukrainien. Sa voix à elle, c'est soprano. Musicologue et chanteuse, elle était soliste dans un orchestre de musique de chambre de Dnipro, la grande ville ukrainienne qu'elle a été forcée de quitter. «Je chante tout le temps!» formule la voix saccadée qui sort de son téléphone. Viktoriia est arrivée en Suisse l'été dernier, avec sa mère et sa fille de 13 ans. Elle qui enseigne la musique depuis 25 ans a déjà mis sur pied une chorale d'enfants ukrainiens exilés en Suisse. L'atelier de Pully lui permet d'oublier la guerre.

«Ça m'aide à survivre. Je n'avais pas prévu de venir ici, mais les choses sont ainsi», formule la voix synthétique. ■



CARLOS ROJAS, 68 ANS, VÉNÉZUÉLIEN

«Quand je suis arrivé en Suisse, il y a plus de 40 ans, je jouais de la guitare dans les rues et je chantais. Ici, j'ai l'impression de pouvoir récupérer un peu ce passé», analyse Carlos Rojas. Quand il a chanté le mot *esperanza* pendant l'atelier, il l'a intégré à une berceuse traditionnelle de son pays, le Venezuela. Il y est retourné après la séparation d'avec la mère de ses trois enfants, tous nés en Suisse. Puis, ce sont eux qui l'ont fait revenir en 2019 pour le soigner. «J'ai eu un cancer. Au Venezuela, c'est la crise. Là-bas, tous les malades que je connaissais sont morts.» «C'est un des piliers des ateliers», observe la coordinatrice Anne Colombini. «Je suis là depuis le début confirme l'intéressé en souriant. J'aime l'amitié de

ce groupe et pouvoir faire de la musique de nouveau! Mais je ne sais pas si je pourrai rester en Suisse. Le regroupement familial ne marche pas si vos enfants sont adultes. Ni si vous êtes grand-père, comme moi!» sourit-il. ■



Dans un exercice, une personne raconte une histoire dans sa langue, et un suiveur copie sa gestuelle, avant d'imaginer ce qu'elle a dit et de le répéter dans sa propre langue.

ET SI COCHER UNE CASE SUFFISAIT POUR TOUCHER DES PRESTATIONS ?

Les seniors du Parti socialiste s'appêtent à lancer une action nationale en faveur d'un accès automatique aux prestations sociales, qui vient de faire l'objet d'une interpellation au Grand Conseil vaudois

Jérôme Béguin

PARCOURS DU COMBATTANT

Les seniors du Parti socialiste se préparent à passer à l'action. Le PS60+, le groupe des socialistes âgés de 60 ans et plus, a décidé de lancer une action nationale en faveur d'un accès automatique aux prestations sociales. Une résolution en ce sens sera soumise le 1er juin à la conférence des membres de cet organe du Parti socialiste suisse. L'idée est de simplifier les procédures administratives pour faciliter l'accès aux prestations sociales, en particulier en imposant l'automatisme de la remise des aides qui sont basées sur les données fiscales, comme les prestations complémentaires (PC) à l'AVS et à l'AI ou les subsides d'assurance maladie, ainsi qu'en mettant à disposition les informations nécessaires.

Toucher un subside maladie, une bourse ou des PC relèvent, en effet, trop souvent du parcours d'obstacles. Selon une étude présentée l'année dernière par Pro Senectute, quelque 230 000 seniors ayant droit aux PC n'en font pas la demande, soit plus que les 220 000 bénéficiaires (chiffre de 2022) des PC de l'AVS. Certains ont aussi honte d'être catalogués comme assistés, alors que d'autres ne veulent pas dépendre de l'Etat ou craignent, dans le cas des résidents étrangers, de perdre leur droit de séjour. Sans compter que nombre de bénéficiaires potentiels sont tout simplement dans l'ignorance de leurs droits. «Nous sommes dans un véritable patchwork de règles entre les cantons. Suivant de quel côté de la rue vous habitez, vous n'avez pas le droit aux mêmes prestations», note le coprésident du PC60+, Dominique Hausser, ancien député genevois aujourd'hui installé dans le Jura. «Et il est impossible de déposer une demande, sauf à être titulaire d'un doctorat ès formulaires...»

Ce n'est pas John Amos qui le contredira. C'est un véritable parcours du combattant que le président du comité romand des retraités d'Unia affronte depuis le mois de novembre pour décrocher des PC en faveur de son père. Ancien travailleur social et secrétaire syndical, le Neuchâtelois connaît pourtant bien les arcanes de l'administration, mais il s'est retrouvé confronté à 30 pages de formulaire imposé par le canton de Berne où vit son père. «Les formulaires ne sont pas très simples, ils font souvent référence à des éléments anciens. On a voulu savoir, par exemple, quand mon père avait divorcé, il a fallu trouver des documents datant de 1970. Souvent les demandeurs ne sont pas dans un état serein pour répondre et investiguer. Je n'ose pas imaginer pour les personnes ne maîtrisant pas la langue. Ce qui est difficile aussi, c'est la longueur de l'instruction, les demandes accusent de nombreux retards. Il semble que ce problème est partagé par les cantons, il manque visiblement de fonctionnaires; or, les demandeurs sont en situation d'urgence.» C'est le cas du papa, censé s'en sortir avec 1856 francs de rente AVS. «Puisque les PC sont couplées avec le revenu, le législateur pourrait imaginer qu'un droit soit directement touché lorsqu'il y a une déclaration fiscale.» Autre piste pour le syndicaliste, un guichet social unique examinant toutes les demandes, tel qu'il existe au Tessin.

UN «BUREAU POUR L'AUTOMATICITÉ DES PRESTATIONS»

Pourquoi pas, en effet, une simple case à cocher sur sa déclaration d'impôt? Dans le canton de Vaud, Marc Vuilleumier a déposé le 7 mai une interpellation au Grand Conseil en ce sens. Pointant le non-recours aux prestations et la lenteur des délais – jusqu'à huit mois d'at-



Complexité de la démarche, honte d'être assistés ou, pour les étrangers, peur de perdre leur statut de séjour: selon une étude présentée l'année dernière par Pro Senectute, quelque 230 000 seniors ayant droit aux PC n'en font pas la demande, soit plus que les 220 000 bénéficiaires (chiffre de 2022) des PC de l'AVS.

tente pour obtenir un subside maladie, le député popiste estime que la déclaration fiscale permettrait de «transmettre aux services concernés les documents fiscaux relatifs à une demande de prestation sociale». «L'automatisme des prestations sociales est une solution, notamment pour les subsides maladie, les PC, les PC familles, la rente-pont et les bourses d'études», écrit l'ancien membre de l'exécutif de la Ville de Lausanne.

Cette idée est soutenue par une campagne commune portée par son parti, la Fédération syndicale Sud et le collectif L'Ami.e du Peuple. Dans un tract, ces trois organisations déplorent qu'entre 30% et 40% des ayants droit ne bénéficient pas des prestations dues, et revendiquent la mise sur pied d'un «Bureau pour l'automatisme des prestations sociales», qui, «sur indication de l'administration fiscale, saisirait chaque administration concernée».

Du côté du PS60+, on projette d'activer les relais parlementaires et de déposer des textes aux quatre coins du pays, comme l'explique Dominique Hausser: «Notre espoir est que cette action coordonnée dans tous les cantons suisses ait un effet choc pour faire bouger les choses plus vite qu'habituellement en Suisse.» ■

Les Genevois appelés à s'opposer au dumping salarial dans les crèches

Le 9 juin, le canton vote sur un projet de loi visant à assouplir les exigences pour les structures privées de la petite enfance, qui ne seraient plus soumises qu'au salaire minimum

Antoine Grosjean

À Genève, les syndicats, la gauche et les professionnels de la petite enfance montent au créneau pour défendre les employées et les employés des crèches. Le 9 juin, l'électorat genevois doit en effet se prononcer sur un projet de loi visant à diminuer les salaires dans les structures privées non soumises à une convention collective (CCT). Pour le comité référendaire, en s'attaquant aux conditions de travail d'un personnel essentiellement féminin, on compromet la qualité de l'accueil des enfants.

La majorité de droite du Grand Conseil genevois a fait passer une modification de la loi cantonale sur l'accueil préscolaire, qui doit permettre aux crèches non signataires d'une CCT de déroger aux usages professionnels en vigueur dans ce secteur, et d'être seulement tenues au respect du salaire minimum cantonal. Nuance de taille: alors que ce dernier s'élève à 4200 francs par mois, les usages – édictés en 2020 sur la base de la CCT de la Ville de Genève – fixent un salaire en début de carrière d'au moins 6300 francs pour une éducatrice, et de 5200 francs pour un assistant socioéducatif.

UNE POIGNÉE DE RÉCALCITRANTES

Seuls les députés de gauche et du MCG (Mouvement citoyens genevois) se sont opposés à ce projet. Selon le comité référendaire, 57 crèches, sur les 220 exerçant dans le canton, sont concernées. «La plupart de ces 57 crèches respectent les usages de la petite enfance, souligne Davide De Filippo, président de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS). Il n'y a qu'une poignée de récalcitrantes.» L'une d'elles, qui refusait d'appliquer les usages, a vu son amende de 8000 francs et son exclusion des marchés publics pendant un an confirmées par le Tribunal fédéral. Les juges de Mon-Repos estiment, contrairement à ce qu'avancit la recourante – à l'instar de la droite genevoise – qu'imposer les mêmes règles à toutes les crèches ne constitue pas une distorsion de concurrence en faveur de celles qui sont subventionnées. Ils rappellent que ces dernières ont davantage de contraintes, puisqu'elles ne peuvent pas fixer leurs tarifs librement mais en fonction des revenus des parents, et qu'elles ont aussi le devoir d'accueillir les enfants avec des besoins spécifiques.

Le TF considère qu'il y a un intérêt public à garantir aux travailleurs et aux travailleuses du secteur de la petite enfance des conditions plus favorables que le salaire minimum genevois, afin d'éviter la sous-enchère salariale et d'assurer la qualité de la prise en charge des enfants. L'arrêt du TF, rendu début avril, est tombé à pic pour apporter de l'eau au moulin du comité référendaire.

«Ces crèches qui ne veulent pas appliquer les usages ne veulent pas non plus être subventionnées, ajoute Davide De Filippo, car elles ne veulent pas avoir à rendre de comptes et préfèrent pouvoir sélectionner leurs clients. Elles ne sont pas dans une logique de service public.»

NE PAS DÉVALORISER LA PROFESSION

La gauche et les syndicats contestent l'argument selon lequel une dérogation aux usages permettrait de créer plus de places de crèches. «Il y a un manque de personnel qualifié dans la petite enfance et dévaloriser cette profession ne la rendra pas plus attractive, au contraire!» Pour Amanda Ojalvo, membre du co-

mité référendaire, conseillère municipale socialiste en ville de Genève et éducatrice, la difficulté à recruter du personnel dans ce secteur est une réalité: «C'est un métier formidable, mais extrêmement exigeant. Nous avons à charge des enfants en bas âge qui demandent une attention de tous les instants. Cela nécessite beaucoup de connaissances théoriques et pratiques. Notre travail ne se limite pas à dorloter des enfants et à changer des couches, loin de là. En plus, il n'y a pas beaucoup de débouchés professionnels.»

Alors que les partisans du changement de loi brandissent la menace de la fermeture de crèches privées qui seraient étranglées par les usages salariaux en vigueur, le camp référendaire rétorque que ces structures pratiquent des prix inaccessibles à la plupart des familles du canton, et doute qu'elles diminuent leurs tarifs en cas de victoire dans les urnes. De plus, les opposants craignent que déroger à ces usages ne crée un précédent de dérégulation dangereux pour l'ensemble de l'économie. ■



Les syndicats, la gauche et les professionnels de la petite enfance genevois montent au créneau pour défendre le personnel des crèches. Photo: cortège du 1er Mai à Genève.

PAUSE CAFÉ MILITANTE

Avec Rosa Previti, membre du comité romand des retraités d'Unia et de Pro Senectute



«AIDER LES AUTRES, C'EST DANS MA NATURE»

Sonya Mermoud

Elle participe à toutes les manifestations. Répond présente à chaque récolte de signatures. Distribue des tracts ou défille derrière la banderole de tête du cortège du 1^{er} Mai. A 72 ans, Rosa Previti continue de se mobiliser pour la défense des droits des travailleuses et des travailleurs. Par souci de justice et par solidarité. Parce que se rendre utile fait partie de son ADN. Membre du comité romand des retraités d'Unia, la militante a rejoint tardivement le syndicat, il y a une dizaine d'années. Mais déjà durant sa vie professionnelle, la Valaisanne d'adoption originaire de la côte amalfitaine (dans la région de Naples) a embrassé la cause.

Rosa Previti arrive à Saint-Maurice à l'âge de 17 ans. Elle répond alors à l'invitation de sa sœur qui la sollicite pour garder ses enfants durant les vacances scolaires d'été. Une saison qui ne se terminera jamais. La jeune femme est recrutée dans une usine de décolletage de la place qui réalise des pièces pour la NASA. «Nous travaillions en fredonnant des chansons italiennes», raconte l'ancienne ouvrière, entourée de compatriotes et d'Espagnoles. «C'était de belles années. Il y avait davantage d'humanité», affirme encore la septuagénaire, en illustrant ses propos. «J'avais une collègue qui devait souvent s'absenter pour prendre soin de son enfant gravement malade. Le patron la payait quand même, sans pénalité.» Ce souvenir embrumera de larmes la sensible retraitée, le jeune en question n'ayant pas survécu.

PAS UN CENTIME EN MOINS

A la naissance de son fils en 1973, suivi d'une fille deux ans plus tard, l'immigrée, depuis mariée, obtient la possibilité de travailler à domicile. Une machine «qui sert à faire des trous de travers» est installée dans sa maison. Six années durant, Rosa Previti apprécie pouvoir organiser ses horaires en tenant compte de sa vie familiale. «Et je gagnais plus qu'à l'usine», ajoute-t-elle, sourire aux lèvres. En 1981, la jeune mère rejoint les effectifs de l'entreprise Saint-Augustin qui imprime alors aussi bien «des bulletins paroissiaux que des revues pornos en passant par des cartes de visite, des livres sur le Valais, des billets de tombola, etc.» Nommée cheffe d'atelier, Rosa Previti aura à cœur, au changement de propriétaire de la société, de défendre son équipe. «J'ai informé le nouveau patron que nous refuserions de bosser pour un centime de moins. Soit il nous réengageait au même tarif, soit nous partions.» Un courage et une détermination payante.

Si la militante continue aujourd'hui de lutter pour la sécurité de l'emploi, de bons salaires ou encore le maintien du pouvoir d'achat, elle consacre aussi son temps et son énergie à des initiatives sociales. Comme celle lancée par Pro Senectute qui organise des marches pour les aînés.

BONHEUR PAR RICOCHET

Monitrice formée aux premiers secours, Rosa Previti accompagne des groupes de retraités sur les routes et les sentiers helvétiques. L'hiver, les balades en raquettes complètent l'offre. Au préalable, elle et ses pairs partent en reconnaissance pour vérifier la sécurité du chemin que fouleront des personnes âgées de 60 à 92 ans. «L'idée? Sortir de la solitude des seniors - dont une majorité de veuves - et contribuer à leur santé. Bouger, c'est vivre



THÉRY PORCHET

«J'ai toujours travaillé à 100%. Je dispose enfin de temps pour découvrir le pays» indique Rosa Previti qui, en plus de son engagement syndical, accompagne des groupes de retraités sur les routes et sentiers helvétiques.

mieux», lance-t-elle, soulignant le caractère convivial de cette activité qui a même permis à des couples de se former. Elle raconte aussi, dans la foulée, des anecdotes survenues lors de ces marches. Comme la fois où, glissant, elle est tombée aux pieds d'Emile, 88 ans. «Il a cru que je voulais le demander en mariage», rigole Rosa Previti. Elle se remémore encore l'insistance d'une nonagénaire qui, lors d'une sortie à Wengen, voulait absolument tester la tyrolienne. Ces randonnées sont aussi l'occasion pour la bénévole de découvrir la Suisse. «J'ai toujours travaillé à 100%. Je dispose enfin de temps pour découvrir le pays. Je rêverais, dans ce sens, de rajeunir de vingt années», soupire Rosa Previti, prenant la mesure des ans qui passent. Sans entamer pour autant son énergie. La dynamique retraitée

participe aussi aux «blablablas à domicile», une autre prestation de Pro Senectute. «Je visite hebdomadairement une dame de 88 ans. On bavarde autour d'un café. Au besoin, je l'amène chez le médecin ou m'occupe de ses courses.» Un engagement que la volontaire - qui, dans l'idéal, aurait voulu devenir infirmière - justifie par son besoin d'aider les autres. «C'est dans ma nature», affirme Rosa Previti, consciente que ses démarches favorisent aussi son bien-être, le bonheur donné agissant également par ricochet... ■



Pour visionner notre vidéo:
youtu.be/SP4Tv-DK5NY

POING LEVÉ

POUDRE AUX YEUX

Par Manon Todesco

En Arabie saoudite, la liberté d'expression ne fait visiblement pas partie des traditions. Mohammed al-Qahtani ne dira pas le contraire: après avoir purgé une peine de 10 ans de prison, il est encore derrière les barreaux pour son activité en faveur des droits humains. L'enseignant à la retraite Mohammed bin Nasser al-Ghamdi a, lui, été condamné à mort pour avoir critiqué les autorités sur X alors qu'il n'avait que... dix followers. Salma al-Shehab, doctorante et mère de deux enfants, purge une peine de 27 ans de prison pour avoir défendu les droits des femmes sur les réseaux sociaux. Tout comme Manahel al-Otaibi, entraîneuse de fitness de 29 ans, qui après avoir passé un an en prison, a disparu. Ces noms, mis en lumière par Amnesty International, ne sont que la pointe de l'iceberg. «Critiquer le Gouvernement saoudien, c'est risquer gros. Les autorités saoudiennes sont sans pitié lorsqu'il s'agit de faire taire les voix critiques», commente l'ONG, dans un rapport qu'elle a récemment publié.

Ces derniers temps, l'Arabie saoudite a fait parler d'elle pour tout un tas d'autres raisons. Les centaines de millions de dollars injectés dans le football, qui ont attiré des stars internationales du ballon rond comme Cristiano Ronaldo, Neymar ou Karim Benzema pour n'en citer que quelques-unes. Mais aussi le fait que le royaume wahhabite organisera les Jeux asiatiques d'hiver (oui, on a bien dit d'hiver) à Neom en 2029, et peut-être bien la Coupe du monde de foot en 2034. A plus de 500 milliards de dollars le projet, on arrivera bien à semer un peu de neige artificielle ici et là. Sans oublier son architecture futuriste proche de celle des Emirats arabes. En fait, tout cela participe d'une stratégie très bien ficelée par le prince héritier Mohammed Ben Salmane (rappelons que l'Arabie saoudite est une monarchie absolue islamique dirigée par la même famille depuis presque un siècle). Ce dernier a dévoilé en 2016 «Vision 2030», qui tend à «créer une nation diversifiée, innovante et à la pointe du progrès» via des investissements massifs dans des domaines comme les nouvelles technologies, le tourisme, mais aussi les sports. Ben oui, en tant que premier exportateur de pétrole brut du monde, il ne fallait pas s'attendre à un plan climat!

L'objectif est clair: redorer l'image du pays et attirer les foules. «A grand renfort de paillettes et de glamour, le prince a mis en place toute une machinerie de relations publiques pour masquer la terrible situation des droits humains dans le pays», dénonce Amnesty International, qui appelle les autorités saoudiennes à mettre fin à cette politique de tolérance zéro et à libérer toutes les personnes injustement détenues pour avoir exprimé pacifiquement leur opinion. Une pétition* en ligne est aussi disponible pour agir à son échelle. Pour que le progrès soit synonyme de démocratie, de liberté et de droits. ■

* action.amnesty.ch/fr/amnesty-international-kingdom-of-repression

BRÈVE

FILM ENFANCES VOLÉES

Durant les années 1990, quelque 50 000 enfants de saisonniers ont été privés d'un ou de leurs deux parents ou contraints de vivre dans la clandestinité. Le documentaire «Non far rumore», présenté à Sion* et à Pully*, retrace ce chapitre sombre de l'histoire de la Suisse. Les projections, gratuites, sont organisées par la Colonia libera italiana et la Fondazione Margherita di Sion et seront suivies d'une discussion en présence d'Alessandra Rossi, journaliste à la RAI, qui a réalisé le film avec Mario Maellaro. Ce long métrage rappelle

la situation douloureuse d'enfants d'immigrés qui demeuraient le plus souvent au pays, grandissant alors seulement avec leur mère - interdite de séjour également - ou auprès de membres de la famille élargie. Nombre de ces jeunes ont aussi été placés dans des instituts privés, généralement près de la frontière. Sans oublier ceux qui ont quand même vécu en Suisse, mais alors à l'abri des regards, restant seuls la journée et ne bénéficiant d'aucun droit... Les deux auteurs reviennent sur cette dure réalité à travers les récits

d'adultes. Des filles et des fils de travailleurs venus construire notre pays qui livrent leurs souvenirs et leurs sentiments. Et évoquent les blessures qu'ils ont surmontées avec courage. Quelques voix pour témoigner de l'enfance volée de dizaines de milliers de personnes qui contribuent à un indispensable devoir de mémoire... ■ SM

* Vendredi 24 mai à 18h, à l'aula du lycée-collège de La Planta, à Sion.

* Samedi 25 mai à 10h, au cinéma Cityclub, à Pully.

COMMUNIQUÉ

TABLE RONDE LA SEMAINE DE QUATRE JOURS EN DÉBAT

La semaine de 4 jours est-elle une illusion, une utopie ou une nouvelle organisation possible du travail? Quels seraient les effets de la semaine de 4 jours sur l'emploi, sur les rapports entre femmes et hommes ou encore sur l'environnement? Telles sont quelques-unes des questions qui seront débattues dimanche 26 mai à 10h au Café du Soleil à Saingnégier. Une table ronde réunira Jean-Claude Rennwald, auteur de *La semaine de 4 jours. Pour une révolution du temps* (Editions de l'Atelier); Marco Taddei, responsable romand de l'Union patronale

suisse; Rebecca Lena, secrétaire régionale du syndicat Unia Transjurane; et Marion Stadelmann, lectrice d'extraits des *Lettres de Kirghisie*, de Silvano Agosti, un royaume imaginaire où l'on ne travaille que trois heures par jour. Le débat, auquel le public sera associé, sera animé par Raphaël Chalverat, chef de région à RFJ. Après la discussion, un apéritif sera offert à toutes les personnes présentes et Jean-Claude Rennwald dédicacera son livre. ■

Espace culturel du café du Soleil à Saingnégier, le dimanche 26 mai à 10h.



L'INSTANTANÉ

CIEL! UN RHINO VOLANT...

Photo Olivier Vogelsang

Singulière vision au Muséum cantonal des sciences naturelles le 13 mai dernier à Lausanne. Le rhinocéros noir de l'institution, nonagenaire (ou presque) de 300 kilos, a pris momentanément l'air, déplacé à un étage inférieur en vue d'une exposition spécifique. L'animal, ou plutôt sa peau, est arrivé dans la capitale vaudoise en 1938, avant que celle-ci soit tendue sur une forme à son effigie. Pièce unique, son déménagement a donné des sueurs froides aux intervenants. Heureusement, le rhino ne s'est pas montré féroce pour un sou... ■ SM

ASSANGE REMPORTE UNE MANCHE, «LET HIM GO JOE!»

Julian Assange a remporté une victoire d'étape lundi. La justice britannique a, en effet, accordé au lanceur d'alerte le droit de déposer un appel contre son extradition vers les Etats-Unis.

Rappelons que le fondateur de WikiLeaks y risque 175 ans de prison, poursuivi au titre de l'Espionnage Act pour avoir divulgué depuis 2010 plus de 700 000 documents classifiés. Publiés en partenariat avec de grands médias, ces documents ont jeté une lumière crue sur les activités militaires et diplomatiques étasuniennes, en particulier en Irak et en Afghanistan. On se souvient d'une vidéo montrant ainsi des civils irakiens abattus par un hélicoptère étasunien. Les ré-

vélations avaient provoqué la fureur du Pentagone et les Etats-Unis n'ont eu de cesse depuis de traquer et de tenter de discréditer l'Australien, mobilisant à cette fin leurs alliés. Sous le coup d'un mandat d'arrêt, Julian Assange a dû vivre en résidence surveillée entre 2010 et 2012, puis il a trouvé refuge à l'ambassade d'Equateur, où il a vécu confiné durant sept ans. Livré par les autorités de ce pays lors d'un changement de gouvernement, il est depuis détenu à la prison de haute sécurité de Belmarsh dans des conditions difficiles et sous la menace permanente d'une extradition vers les Etats-Unis.

Durant une précédente audience, en février, ses avocats avaient plaidé l'ar-

gument qu'il ne pourrait pas, s'il était jugé aux Etats-Unis, bénéficier du Premier amendement, qui garantit la liberté d'expression, comme un citoyen étasunien, ni faire valoir son statut de journaliste. Ils craignaient aussi qu'une fois extradé, il puisse être inculpé pour d'autres faits et encourir la peine de mort. Les juges de la Haute Cour britannique se sont alors tournés vers le Gouvernement américain, qui a donné des assurances sur le second point, mais pas sur l'application du Premier amendement, qui ne peut pas être garanti a priori.

«Les juges ont pris la bonne décision», a estimé la présidente de la Fédération internationale des journalistes, Dominique Pradalié, présente

à l'audience. «La menace pour la liberté d'expression que cette tentative de poursuite crée devrait nous préoccuper tous. Il en va de même pour la santé de Julian Assange. Il devrait être libéré immédiatement.»

Le Premier ministre australien, le travailliste Anthony Albanese, a également lancé un appel à la libération du célèbre détenu. Le président Joe Biden a laissé entendre qu'il pourrait effectivement abandonner les poursuites. *Let him go Joe!* (Laisse-le partir Joe!), pouvait-on lire lundi sur une banderole de la Fédération internationale des journalistes. ■ JB

BARRAGE À DE CYNIQUES SPÉCULATEURS...

L'association *MetroBoulotKino* présente, le mardi 28 mai à 19 h à Fonction cinéma, rue du Général-Dufour 16 à Genève, le film *Reprise en main*. Réalisée par Gilles Perret, cette comédie dramatique raconte l'histoire d'une entreprise de mécanique de précision située en Haute-Savoie et de son personnel. Employé de l'usine comme son père avant lui, Cédric apprend que la société va à nouveau être cédée à un fonds d'investissement. Epuisés d'avoir à dépendre de spéculateurs cyniques, lui et ses amis d'enfance tentent l'impossible: racheter l'entreprise en se faisant passer pour des financiers! ■ L'ES



DE BIAIS

Christophe Gallaz

EXERCICE D'AUTO PORTRAIT COLLECTIF («JE N'AIME RIEN»)

Petit texte en forme de portrait collectif en ce mois de mai 2024, pour décrire notre époque et la situer parmi les antérieures et les futures. Quelques lignes sur vous-même qui lisez ce journal, mais aussi sur celles et ceux qui ne le lisez pas, c'est-à-dire sur quiconque et moi-même en passant - en notre qualité de figures habitant ce monde qui nous ballote sans relâche dans un jeu d'influences spectaculaires et d'influences insidieuses. Voici donc. Les temps sont modernes et je suis l'humain pétri de renseignements électroniques, simulacres azurés d'un monde que je méconnais dans sa substance et sa durée. La scène de mes jours est normale au point d'être blanche et blanche au point d'être déserte, c'est-à-dire déserte au point d'être offerte à la fiction - mais la création poétique m'est refusée faute de lenteur intime et de gravité.

Je suis sans âge et mon passé s'écrase en lui-même comme un paysage observé dans un téléobjectif. Le spec-

tacle universel est beau comme une toile cirée. Je ne pars en voyage que pour épaissir mon indifférence à l'endroit de mes congénères, qui sont mécaniquement théâtralisés dans le hall des gares ferroviaires et des aéroports. Je ne pressens dans le désir amoureux que l'hypothèse volatile d'une consommation sans mémoire et sans enjeu. Je suis dépourvu de conscience politique et n'admire les gouvernants que lorsqu'ils nimbent de rhétorique caricaturale le jeu louvoyant de leurs ambitions.

J'aime mon corps en ce qu'il m'abrite du regard d'autrui. Je suis fasciné par le téléphone qui m'épargne toute présence physique d'interlocuteurs, et m'offre la nuit de sa perfection technique pour la zébrer de conversations livides comme des cicatrices. Je n'envisage la mort qu'irisée, pulvérisante et symétrique à la dépossession qu'aura constituée mon existence - au point de l'annuler royalement. Et j'aime l'avion parce qu'il me révèle l'ennui figé du globe terrestre

et l'indigo fatal des espaces altiers. Je mange indépendamment de tout appétit biologique et de toute culture gourmande, parfois goulument et parfois chichement, parfois lentement et parfois vite, arpentant à bouchées inégales le décor prévisible des arômes, des textures et des apprêts. Je contemple la mer comme la résultante de son savoir et de son rêve. Je salue le miroir de ma salle de bain comme le lieu le plus sociable de ma propre réalité, et la musique de mes disques comme la plus magnifique impossibilité de récuser les chagrins du monde. Je participe à la mécanique des modes et des contremodes à l'instar de la truite qui s'établit dans les courants du torrent pour s'y faire voir à l'œil innombrable, ter-

roriste et rond de ses congénères. Je regarde les glissières d'autoroutes comme de tranchantes et maternelles balises entre lesquelles céder aux arrachements natifs de la vitesse. J'éprouve les déceptions qui m'adviennent comme les marques de mon progrès vers l'état d'une désolation personnelle, c'est-à-dire comme celles de mon accoutumance au pire, c'est-à-dire comme celles de ma résistance idéale à l'adversité de cette existence. Il m'apparaît plus somptueux d'être objectivement seul que de l'être en présence de quiconque.

J'aime sans oser m'en rendre compte que la folie de tout belligérant actuel tend à l'absolu sanguinaire, en le distinguant ainsi des incantations commercialisées par l'ordre politique auprès des peuples. J'aime la métaphysique des motels, leur similitude unanime, leurs rideaux crevés, les criquets qui se frottent les élytres parmi les papiers gras alentour, ce précaire et ce minable bricolés au flanc des niagaras bitumineux où l'Europe

des transitaires minéralogisés se pisse elle-même.

J'aime aussi le trafic des mots qui klaxonnent au carrefour citadin des discours majoritaires. Je pense aux mères comme à des cavernes où fermentent la fougère et le regret, et je savoure les scénarios cinématographiques comme les traces d'une illusion qui fait danser celle de ma propre vie. J'aime le marbre où chaotie le deuil et la danse des chats. J'aime le métal qui tranche les reflets et caresse les chairs. J'aime les nuages du soleil couchant qui vont et saignent le soir, et décorent le bal de l'indifférence cosmique où s'enfoncent mes douleurs.

J'aime que la fin du siècle soit proche de moi que n'ont su demeurer mon enfance et celle du monde. J'aime qu'elle vienne bientôt me soulager de leur effacement. Je n'aime rien. ■

RETOUR À LA TOURBE

Récemment inaugurée, la Maison de la Tourbière aux Ponts-de-Martel (NE) raconte, via un espace muséal et un sentier didactique, la riche histoire à la fois humaine et naturelle de ces hauts-marais qui ont failli disparaître du paysage helvétique à la suite d'une véritable ruée vers cet or noir. Reportage

Alain Portner

Une ligne de chemin de fer relie en une vingtaine de minutes La Chaux-de-Fonds aux Ponts-de-Martel. Mise en service en 1889, elle est l'un des rares témoins encore visibles de la ruée vers l'or noir (la tourbe) qu'a connue cette région entre la fin du XIX^e siècle et le milieu des années 1980, entre le début de l'exploitation industrielle des tourbières et la mise sous protection des marais.

Le train traverse la large et bucolique vallée de la Sagne et des Ponts avec ses charmants villages et ses fermes neuchâteloises posées çà et là sur le pâturage. Paysage de carte postale, image d'Epinal qui ne cadre pas vraiment avec la dure réalité paysanne. La rame stoppe aux Ponts-de-Martel. Terminus, tout le monde descend. La Maison de la Tourbière n'est qu'à deux pas de la gare.

Ouvert depuis décembre dernier, inauguré officiellement le 20 avril, ce centre d'interprétation et de compétences niche dans une ancienne bâtisse entièrement réhabilitée, qui abrite également un hôtel et un restaurant. «C'est l'aboutissement d'un projet de longue haleine puisque ses origines, avec la création d'une fondation, remontent à plus de trente ans», précise Jacques Ayer, codirecteur de la partie culturelle et scientifique de la Maison de la Tourbière. Ce muséologue et paléontologue nous fait visiter les lieux. A commencer par le centre de compétences consacré à la recherche, la formation et l'éducation à l'environnement. «L'objectif est d'encadrer des étudiants, de soutenir des chercheurs, de former des professionnels qui travaillent avec le milieu marécageux et aussi de proposer des ateliers pédagogiques aux petits et grands.»

LA NATURE OUTRAGÉE

A la suite de notre guide, nous pénétrons dans le centre d'interprétation de la Maison de la Tourbière. Autrement dit son espace muséal. «Celui-ci est complémentaire au sentier didactique (lire encadré) qui se situe tout près d'ici, dans le Marais Rouge.» Pour l'heure, nous nous trouvons sous la charpente mise à nu du bâtiment, dans une grande salle de quelque 100 m² consacrée à l'histoire naturelle et humaine des tourbières d'ici.

«Ce que j'ai voulu, c'est parler – au-delà du focus mis sur l'exploitation de la tourbe qui me paraît essentielle – de la relation des humains avec leur environnement», explique Jacques Ayer. L'exposition commence donc avec nos ancêtres néandertaliens qui ont été les premiers hominidés à arpenter les Montagnes neuchâteloises. Sans y laisser beaucoup de traces...

Saut ensuite dans le temps pour arriver au défrichement du Jura à la fin du Moyen Âge. «On a défriché à un point tel que le bois est venu à manquer, ce qui a amené les gens de la région à se



Ecosystème sensible, la tourbière, en tant que puits à carbone, joue un rôle essentiel dans la lutte contre le dérèglement climatique. Le Sentier de la Tourbière permet de s'immerger dans ce monde fascinant et mystérieux des hauts-marais.

tourner vers la tourbe pour se chauffer. Il faut dire qu'une fois séchée, celle-ci brûle très bien et dégage même davantage de chaleur que le bois mais un peu moins que le charbon.»

Au départ, les tourbières sont pour la plupart des paysans qui récoltent cette terre pour leur usage personnel. Il leur arrive aussi bien sûr d'en vendre à leurs voisins et au boulanger du coin. En fait, ce n'est qu'au tournant du XX^e siècle que ça se gâte vraiment pour les tourbières. «Comme l'approvisionnement en bois et en charbon devient problématique, la demande en tourbe explose!»

LA NATURE MARTYRISÉE

Là, on passe carrément du petit artisanat à la grande industrie. Les entreprises poussent comme des champignons. Les baraquements également. Des centaines de personnes sont recrutées pour manier pelle et pioche, pour extraire cet or noir des entrailles du marais et nourrir les malaxieuses, ces impressionnantes machines qui mélangent la tourbe pour l'homogénéiser avant de la compacter.

«Jusqu'à 800 ouvriers travaillaient dans la région, dont beaucoup de chômeurs et d'internés.» D'internés?

«Majoritairement des soldats français faits prisonniers par les Allemands pendant la Première Guerre mondiale, qui étaient accueillis dans notre pays pour raisons humanitaires.» Des réfugiés politiques qui, en échange, devaient fournir un service utile à la population et constituaient ainsi une main-d'œuvre bon marché.

Durant une soixantaine d'années, des tonnes et des tonnes de terre combustible sont exportées aux quatre coins de la Suisse. La demande chute peu après la fin de la Seconde Guerre mondiale. La vallée des Ponts ne fait plus figure d'eldorado et les industries présentes se retrouvent sur le carreau. Pas pour longtemps, car elles dénichent rapidement un autre filon: la tourbe horticole!

D'immenses engins de chantier entrent alors en scène et se mettent à ratisser, à écorcher les zones humides préalablement défrichées et asséchées. «La technique ne consiste plus à faire des tranches verticales comme auparavant, mais à exploiter en surface. Ça a été dramatique parce que ce sont des hectares et des hectares de tourbières qui ont été sacrifiés pour enfumer des... jardins!»



Remise en état de marche par des étudiants en conservation-restauration de la Haute Ecole Arc, cette malaxieuse, qui est une des attractions du Sentier de la Tourbière, servait à mélanger la tourbe afin de l'homogénéiser.

LA NATURE LIBÉRÉE

Cette mise à sac durera jusqu'en 1987, année de l'acceptation par le peuple de l'initiative de Rothenthurm. Désormais, les marais sont protégés et leur exploitation est interdite. Il était temps. «Seuls 15% de la superficie de la tourbière des Ponts-de-Martel subsistent aujourd'hui.» Soit 227 hectares, ce qui en fait la deuxième plus grande de Suisse après celle de Rothenthurm. Ce sauvetage de dernière minute a permis de préserver cet écosystème caractéristique du Haut-Jura et avec lui une faune et une flore très spécifiques, presque endémiques. «Le sol des tourbières ne contient pratiquement pas d'oxygène et est aussi acide que le vinaigre, indique Jacques Ayer. Du coup, peu d'organismes arrivent à survivre dans ces conditions extrêmes.» Parmi eux, deux espèces emblématiques: les libellules et les sphaignes bâtisseuses de ces habitats marécageux. «La décomposition de ces mousses est à l'origine de la tourbe.» Le phénomène est très lent puisque les tourbières «grandissent» d'un millimètre par an. «Dans l'espace muséal, on a mis une grande règle de 8m30 de haut: c'est l'épaisseur maximale me-

surée aux Ponts-de-Martel. Ça signifie que ce haut-marais a au moins 8300 ans.»

Si ces milieux naturels sont importants pour la biodiversité, ils s'avèrent primordiaux dans la lutte contre le changement climatique. «Les tourbières recouvrent 3% seulement de la surface terrestre mais elles stockent deux fois plus de carbone que toutes les forêts du monde.» Cela veut aussi dire que leur destruction pourrait libérer des quantités dantesques de CO₂ dans l'atmosphère...

A l'issue de cette visite, à la fois captivante et instructive, nous posons un autre regard sur la tourbière, sur ce biotope si fragile, sur cet univers fascinant et mystérieux, sur ce territoire unique et ô combien précieux. ■

Maison de la Tourbière
Rue Major-Benoît 3,
2316 Les Ponts-de-Martel.

Heures d'ouverture:
du mardi au dimanche, de 10h à 17h.

Prix: 10 francs adulte, 7 francs AVS et étudiant – 5 francs enfant dès 10 ans.

Plus d'infos sur: +41(0)32 937 27 77 - accueil@mdt-ne.ch - www.mdt-ne.ch



Ouverte en décembre aux Ponts-de-Martel, la Maison de la Tourbière sert d'écrin à un espace muséal, un centre de compétences et un hôtel-restaurant.



Au pic de la production de tourbe combustible, quelque 800 ouvriers, dont passablement de chômeurs et d'internés, travaillaient à la vallée des Ponts.

BALADE NORDIQUE

Ouvert en 1998, revu, corrigé et modernisé en 2022, le Sentier de la Tourbière zigzague au cœur du Marais Rouge qui jouxte le village des Ponts-de-Martel. C'est 2800 mètres de chemins et de passerelles, accessibles aux personnes à mobilité réduite, pour explorer cet habitat marécageux, admirer ses paysages nordiques, observer sa faune et sa flore, mieux comprendre son exploitation par l'homme... Didactique et vivifiante, cette balade est le complément idéal – pour ne pas dire indispensable – à la visite de la Maison de la Tourbière. ■